

# Bilan économique 2020

Insee Conjoncture Hauts-de-France

Juillet 2021





### **Coordination**

Direction régionale de l'Insee des Hauts-de-France

### **Directeur de la publication**

Jean-Christophe FANOUILLET

### **Rédaction en chef**

François CHEVALIER

Hugues LERMECHIN

Antoine RAULT

### **Contributeurs**

Dreets : Louise OBEIN

Dreal : Gaëtan BOULET

François PINCHEMEL

Draaf : Sandra DELABY

Insee : Géraldine CARON

Noémie CAVAN

Aliette CHEPTITSKI

David FERRERE

Kévin FUSILLIER

Julien MARACHE

### **Secrétariat de rédaction**

Élise BECUWE

Clotilde DEMANNE

### **Mise en page**

Olivier MAJCHERCZAK

### **Bureau de presse**

06.60.51.86.50.

### **Éditeur**

Institut national de la statistique et des études économiques

88 avenue Verdier

92541 MONTROUGE CEDEX

**[www.insee.fr](http://www.insee.fr)**

## Avertissement

La rédaction de ce bilan économique s'échelonne de janvier à juin 2021. Les données analysées sont celles disponibles à la date de rédaction des différents articles. Certaines ont pu légèrement évoluer depuis.

Dans le cadrage national, les évolutions sont en moyenne annuelle ; elles sont principalement en glissement annuel pour les autres évolutions du bilan, ce qui peut expliquer certains écarts entre les chiffres du cadrage national et le reste du bilan économique régional. Les données chiffrées sont parfois arrondies (selon les règles mathématiques). Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut se trouver légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Le champ d'étude par défaut est la France entière, sauf indication contraire.

## Signes conventionnels utilisés

...	résultat non disponible
///	absence de résultat due à la nature des choses
e	estimation
p	résultat provisoire
r	résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s.	résultat non significatif
€	euro
M	million
Md	milliard

# Sommaire

<b>Synthèse régionale</b>	
Une économie 2020 marquée par la crise sanitaire	04
<b>Cadrage national</b>	
En 2020, la crise sanitaire a pesé lourdement sur l'activité économique mondiale	06
<b>Emploi</b>	
L'emploi salarié revient à son niveau de 2018	12
<b>Chômage et politiques de l'emploi</b>	
Une année en « trompe-l'œil » : le chômage diminue alors que la demande d'emploi progresse	16
<b>Démographie des entreprises</b>	
Un nombre d'entreprises créées record	20
<b>Agriculture</b>	
Les pressions sanitaires affectent les marchés	22
<b>Construction</b>	
L'emploi progresse malgré une contraction du marché du logement neuf	24
<b>Tourisme</b>	
Une dynamique brisée par la crise sanitaire	28
<b>Transports</b>	
Le transport de passagers s'effondre, celui des marchandises résiste mieux	32
<b>Définitions</b>	
	34

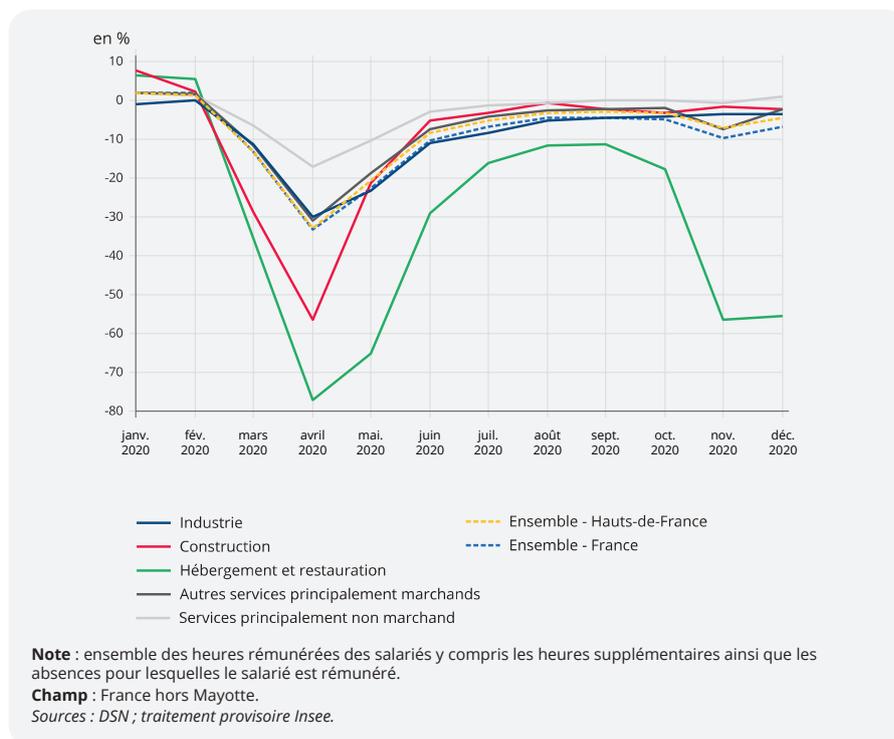
# Une économie 2020 marquée par la crise sanitaire

En 2020, la crise sanitaire affecte toute l'activité économique nationale. Après des reculs importants en avril et en novembre, le volume d'heures rémunérées reste en deçà de son niveau d'avant-crise, en Hauts-de-France plus légèrement qu'au niveau national. La consommation des ménages ralentit également en raison des limitations de déplacement. Malgré le dispositif d'activité partielle, l'emploi diminue dans les Hauts-de-France d'un peu plus de 11 000 emplois en un an, notamment dans l'industrie et les services marchands, revenant à son niveau de 2018. Seule la construction enregistre une hausse de ses salariés. La région est par ailleurs l'une des rares régions où l'intérim a gagné des emplois. Même si le chômage apparaît en légère baisse, les demandeurs d'emploi sont plus nombreux qu'un an auparavant. Le tourisme et les transports souffrent durement de la crise, la construction neuve également, mais dans une moindre mesure. À l'inverse, les créations d'entreprises enregistrent un nouveau record.

## Une économie nationale et régionale rythmée par les différents confinements

Après un début d'année 2020 prometteur, l'activité économique subit un choc avec la mise en place du 1<sup>er</sup> confinement à la mi-mars. Le volume d'heures rémunérées en Hauts-de-France recule de 33 % en avril ► **figure 1**. Tous les secteurs sont touchés, l'hébergement-restauration et la construction plus durement (respectivement - 77 % et - 56 %). En raison de leur poids économique, les services marchands contribuent cependant pour plus de la moitié à la baisse globale de l'activité. La reprise progressive à partir de mai permet de revenir à l'été à un niveau proche de celui d'avant-crise (- 3,2 % en août). L'entrée dans un nouveau confinement en novembre provoque une nouvelle baisse de l'activité, moins importante qu'au printemps en raison de règles moins strictes (- 7,2 %). Les services marchands sont encore particulièrement touchés (- 9,8 %). En décembre 2020, le nombre d'heures rémunérées a diminué de 4,4 % par rapport à 2019. Cette baisse est plus forte au niveau national (- 6,7 %). Tous les secteurs connaissent une meilleure reprise dans la région que sur l'ensemble de la France, hormis les services non marchands ► **figure 2**. La consommation des ménages recule en 2020. Les transactions bancaires (hors ventes par internet) se replient ainsi de 50 % fin mars par rapport à la même période de 2019 ► **figure 3**. Dès la mi-mai, les dépenses par carte bancaire se redressent en étant même plus importantes qu'en 2019, et restent dynamiques au cours de l'été. En

► 1. Évolution sectorielle mensuelle des heures rémunérées par rapport au même mois de l'année 2019



novembre avec le second confinement, elles chutent à nouveau (de près de 30 %), pour ensuite revenir à un niveau proche de celui de 2019 à la fin de l'année.

## L'emploi régional recule et revient à son niveau de 2018

Malgré le soutien apporté par le dispositif d'activité partielle pendant les périodes de confinement ► **figure 4**, l'emploi recule en 2020. Fin décembre, les Hauts-de-France comptent 2 030 200 salariés, soit 11 300 de moins que fin 2019. Après une

hausse en 2019 (+ 0,7 % contre + 1,1 % en moyenne nationale), la région perd des emplois (- 0,6 %), mais moins qu'au niveau national (- 1,1 %), et revient à son niveau de 2018. L'industrie et les services marchands sont particulièrement touchés (respectivement - 2,1 % et - 1,5 %), tandis que la construction emploie toujours plus de salariés (+ 1,8 %). La région est l'une des rares où, porté par le tertiaire marchand, l'intérim progresse (+ 1,1 %), alors que la tendance nationale est en nette baisse (- 5,3 %).

## ► 2. Évolutions sectorielles des heures rémunérées – comparaison France

	Avril 2020 / Avril 2019		Décembre 2020 / Décembre 2019	
	Hauts-de-France	France hors Mayotte	Hauts-de-France	France hors Mayotte
Industrie	-30,1	-27,6	-3,5	-4,1
Construction	-56,4	-54,8	-2,1	-2,8
Hébergement et restauration	-77,1	-80,3	-55,5	-60,8
Autres services principalement marchands	-31,0	-30,0	-2,4	-4,4
Services principalement non marchands	-17,0	-18,7	1,1	1,4
Ensemble	-33,0	-33,3	-4,4	-6,7

**Note** : ensemble des heures rémunérées des salariés y compris les heures supplémentaires ainsi que les absences pour lesquelles le salarié est rémunéré.

**Champ** : France hors Mayotte.

Source : DSN – traitement provisoire, Insee.

### Une baisse du chômage en « trompe-l'œil », mais une demande d'emploi en hausse

Le taux de chômage dans les Hauts-de-France diminue de 0,6 point en 2020 pour atteindre 9,3 %. Cette baisse est néanmoins en « trompe-l'œil », car elle ne traduit pas une amélioration du marché du travail. Elle s'explique par une moindre disponibilité et une recherche active limitée des demandeurs d'emploi durant les périodes de confinement, ce qui les exclut de fait de la catégorie des chômeurs BIT. Fin 2020, 577 510 personnes sont inscrites à Pôle emploi, soit 2,0 % de plus qu'il y a un an. Les entrées dans les dispositifs d'accompagnement des jeunes progressent encore cette année.

### Un record pour les créations d'entreprises malgré la crise

En Hauts-de-France, 51 500 entreprises ont été créées en 2020, constituant un nouveau record malgré les difficultés liées à la crise sanitaire (+ 5,4 % par rapport à 2019 contre + 4,0 % au niveau national). La hausse est portée par la création de micro-entreprises dans les activités de commerce et d'hébergement-restauration, notamment celles à distance, mais aussi dans les transports. Grâce aux mesures de soutien accordées aux entreprises, le nombre de défaillances diminue fortement et n'a jamais atteint un niveau aussi bas.

### Chute de fréquentation en 2020, rebond à l'été notamment dans les campings

En raison des mesures prises pour gérer la crise sanitaire, en particulier durant les périodes de confinement, la fréquentation hôtelière recule nettement en 2020 dans

## ► 3. Évolution hebdomadaire des montants des transactions 2020 par carte bancaire par rapport à la même semaine de 2019



**Note** : transactions par carte bancaire CB en face-à-face qui n'incluent pas la vente à distance (internet). Les traits verticaux indiquent les dates de fermeture et réouverture des commerces « non essentiels » lors des deux confinements.

**Champ** : France.

Sources : cartes bancaires CB, calculs Insee.

#### Avertissement

Les données utilisées proviennent de cartes bancaires (CB) et couvrent l'essentiel des transactions par carte bancaire, à l'exception des transactions CB en vente à distance (internet). Elles sont issues d'une extraction de transactions anonymisées et agrégées à l'échelle départementale afin de respecter les exigences de confidentialité.

les Hauts-de-France comme partout ailleurs. Avec 4,9 millions de nuitées, la baisse atteint 46 %, contre 51 % en France métropolitaine, malgré le soutien à l'été de la clientèle résidente. Les campings sont moins touchés (- 21 % de fréquentation), mais plus qu'au niveau national (- 16 %). Dans les hôtels comme dans les campings, la clientèle non-résidente s'est fortement réduite au cours de la période estivale (respectivement - 45 % et - 50 %).

#### Le logement neuf en difficulté

En 2020, le volume de vente de logements neufs diminue avec un nombre de mises en vente en baisse. La demande restant toujours dynamique, les prix de vente augmentent, notamment pour les maisons. Les autorisations de construction et les mises en chantier de logements se replient presque partout dans la région. La construction de locaux

non résidentiels est également touchée avec un recul important des surfaces de plancher autorisées.

### Les marchés agricoles modifiés par la crise

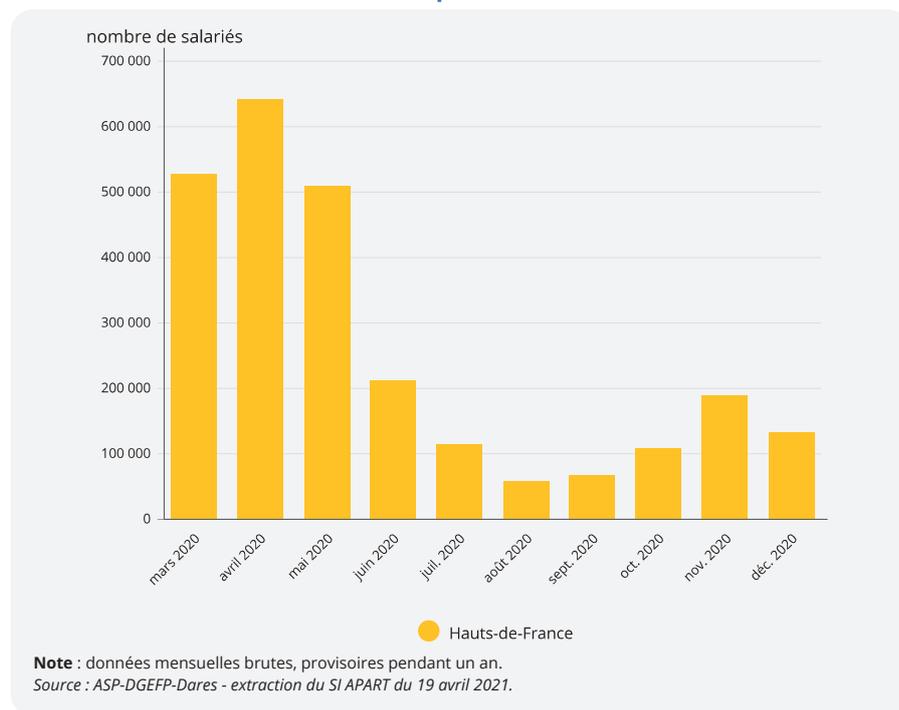
Les conditions climatiques, ainsi que les parasites et maladies, affectent la production de céréales, de betteraves, de lait et l'abattage des porcs. Les changements de consommation profitent à la pomme de terre non transformée et à la viande hachée, tandis que la pomme de terre transformée et les pièces nobles de bovins sont moins demandées.

### Des transports peu utilisés

En 2020, les immatriculations de véhicules neufs reculent fortement (- 33 %). Cette baisse est plus marquée qu'au niveau national (- 23 %). Dans les aéroports, les passagers sont moins nombreux, tant pour les vols nationaux qu'internationaux. Le transport de marchandises via le tunnel transmanche semble avoir mieux résisté. ●

Noémie Cavan, Insee Hauts-de-France

## ► 4. Nombre de salariés concernés par une demande d'indemnisation





# En 2020, la crise sanitaire a pesé lourdement sur l'activité économique mondiale

L'activité mondiale en 2020 a été avant tout déterminée par l'évolution de la pandémie de Covid-19 et par les mesures d'endiguement adoptées dans les différents pays. La Chine, où le confinement strict et la chute de l'activité ne se sont pas étendus au-delà du premier trimestre, a enregistré un PIB en croissance de 2,3 % en moyenne sur l'année. Les États-Unis – où l'épidémie s'est peu à peu intensifiée, entraînant la mise en place de restrictions locales – et le Japon – bien que relativement épargné – ont en revanche connu une chute du PIB de – 3,5 % et – 4,7 % respectivement. De même, et de façon plus marquée, le PIB a diminué de 6,7 % en moyenne dans la zone euro, laquelle a connu deux vagues épidémiques, au printemps et à l'automne, et instauré des restrictions nationales strictes. Dans la plupart des pays, la consommation des ménages a souffert des mesures limitant les déplacements et la consommation des ménages ; la production des branches du commerce, des services de transport et de l'hébergement-restauration ont été particulièrement affectées.

## En France, l'activité en 2020 a davantage chuté que dans la moyenne de la zone euro

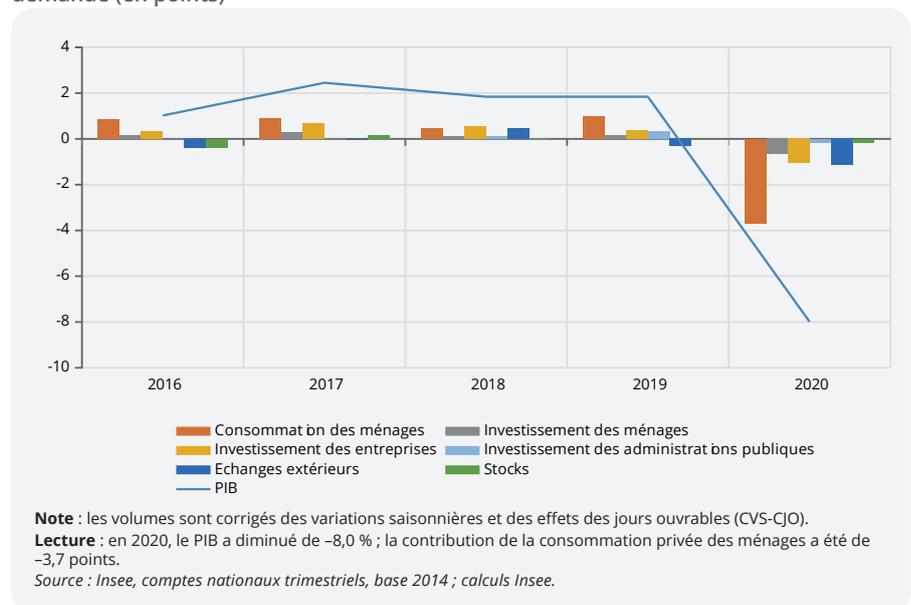
Après une croissance de 1,8 % en 2019, l'activité économique française a chuté fortement à – 8,0 % en 2020<sup>1</sup> ► **figure 1**. L'effet de la crise sanitaire a donc été du même ordre de grandeur qu'en Italie (– 8,9 %), nettement plus prononcé qu'en Allemagne (– 5,1 %) et un peu moins qu'au Royaume-Uni et en Espagne (respectivement – 9,8 % et – 10,8 %).

Tous les principaux postes de la demande (hors stocks) participent à cette chute. La plus forte contribution est celle de la consommation des ménages<sup>2</sup>, de – 3,7 points : les mesures de restriction ont grandement limité les opportunités de consommer des ménages, avec – entre autres – la fermeture pendant plusieurs mois des magasins « non essentiels », des restaurants et cafés ou encore des activités culturelles et sportives. Bien que, de manière inhabituelle, la baisse de l'investissement n'ait guère été amplifiée par rapport à celle de l'activité, ce poste contribue à hauteur de – 2,1 points à la chute du PIB – l'investissement des entreprises contribuant plus que celui des ménages et que celui des administrations publiques. La contribution des échanges extérieurs suit, à – 1,1 point : les exportations ont en effet davantage diminué que les importations, bien que les deux aient pâti de la situation économique dégradée de la France et de ses principaux partenaires (notamment européens).

<sup>1</sup> : Estimation prenant en compte la correction des variations saisonnières et les effets des jours ouvrables.  
<sup>2</sup> : Contrairement à la crise de 2008-2009, où la contribution négative de l'investissement dominait.

## ► 1. L'activité économique française a fortement chuté en 2020, avec des contributions négatives de tous les principaux postes de la demande

Variations annuelles du PIB (en %) et contribution des principaux postes de la demande (en points)



Cette forte baisse du PIB en moyenne sur l'année recouvre cependant de grandes disparités mensuelles, au gré de l'évolution de la pandémie et des mesures de restrictions ► **figure 2**. Le creux d'activité le plus marqué s'est situé au mois d'avril, à environ – 30 % (en écart au niveau d'avant crise, à savoir le quatrième trimestre 2019) : il reflète la sévérité du confinement mis en place entre le 17 mars et le 11 mai au moment de la première vague épidémique (fermeture d'une partie de l'économie et interdiction de sortir du domicile hors motifs autorisés) mais aussi sa soudaineté, obligeant de nombreuses

entreprises à réduire ou cesser leur activité du fait de l'absence de protocoles sanitaires ou de la difficulté à instaurer massivement le télétravail. Le rebond a cependant été particulièrement vif en mai et juin, l'activité se stabilisant entre août et octobre à près de – 3 % par rapport à son niveau d'avant crise. La résurgence de l'épidémie et le confinement instauré en novembre ont ensuite conduit à une nouvelle baisse de l'activité, mais d'ampleur bien moindre, celle-ci se situant ce mois-ci à – 7 % en écart à l'avant crise : les mesures mises en place entre le 30 octobre et le 15 décembre ont en effet été moins strictes, et les ménages et les

entreprises se sont davantage adaptées à la situation sanitaire (protocoles sanitaires, télétravail).

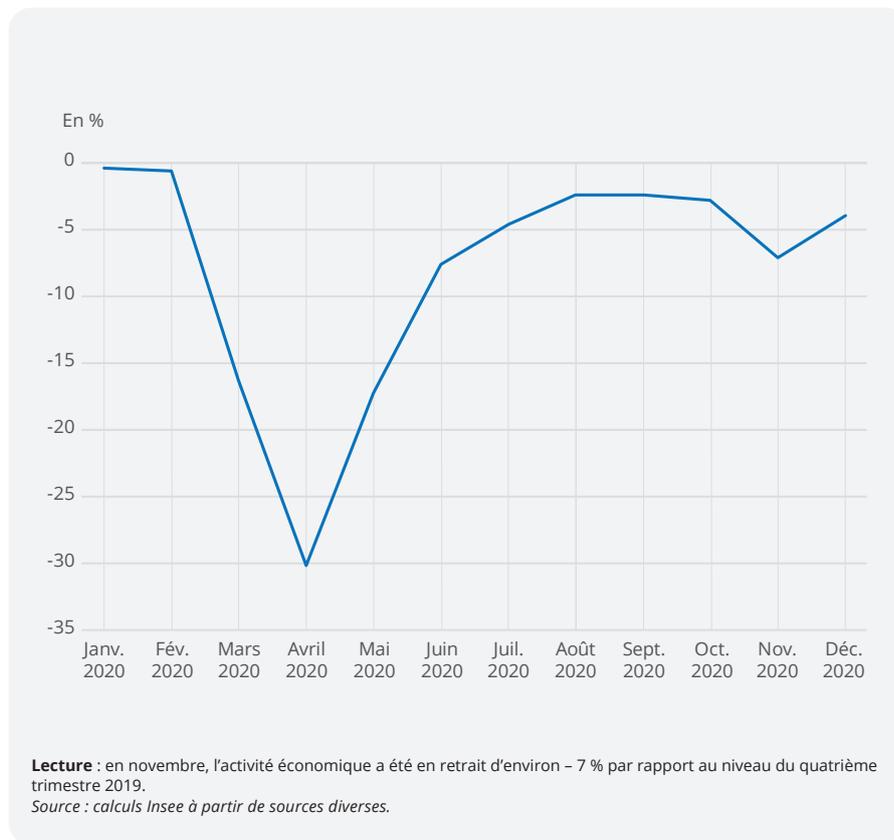
### L'impact de la pandémie a été contrasté suivant les différentes branches d'activité

En 2020, la valeur ajoutée totale a dans l'ensemble davantage baissé que la consommation privée, avec néanmoins des différences selon les branches

► **figure 3.** La chute de la valeur ajoutée a été la plus forte dans l'hébergement-restauration (- 42 %) – en lien avec les fermetures réglementaires et l'arrêt d'une grande partie du tourisme –, dans les matériels de transport (- 28 %) et les services de transport (- 23 %) – qui ont souffert de la baisse des déplacements nationaux et internationaux –, dans la construction (- 16 %) – qui a surtout été affectée pendant le premier confinement –, et dans les autres services aux ménages (- 23 %) – qui regroupent les activités culturelles et sportives. Au total, les contributions les plus fortes à la baisse totale de la valeur ajoutée sont celles de l'hébergement-restauration, des services de transport et – en raison de leur poids dans la valeur ajoutée et dans le sillage de la situation économique globalement dégradée – des services aux entreprises ; chacune à hauteur d'environ - 1 point.

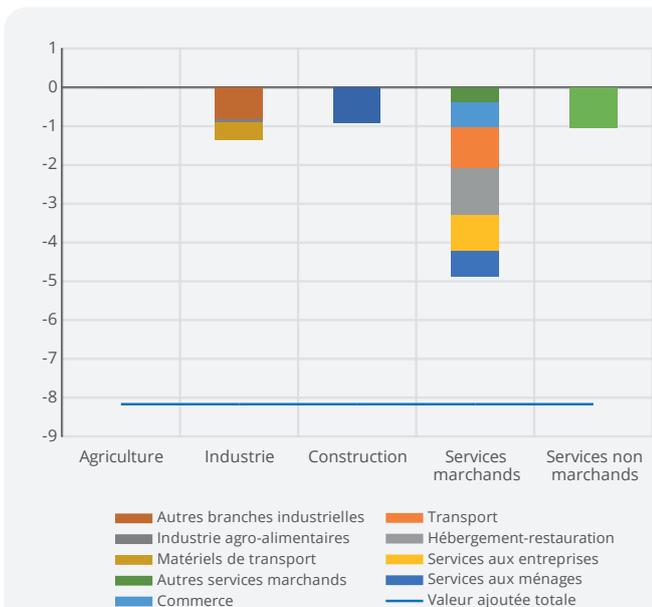
### ► 2. En 2020, les deux confinements nationaux ont engendré une baisse d'activité d'ampleur inédite en avril, puis une rechute de moindre ampleur en novembre

Pertes d'activité mensuelles estimées, écart au quatrième trimestre 2019

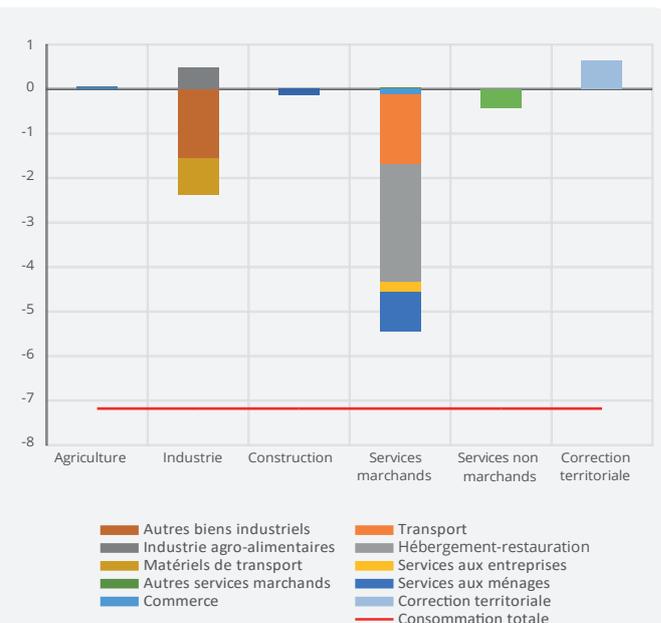


### ► 3. Les baisses d'activité ont surtout été concentrées dans les branches les plus directement concernées par les restrictions sanitaires

#### a. Valeur ajoutée



#### b. Consommation des ménages



**Note :** les volumes sont corrigés des variations saisonnières et des effets des jours ouvrables (CVS-CJO). La valeur ajoutée totale est calculée hors impôts et subventions sur produits (contrairement au PIB).

**Lecture :** en 2020, la valeur ajoutée totale a baissé de - 8,2 % ; l'hébergement-restauration a contribué à cette baisse à hauteur de - 1 point.

**Source :** Insee, comptes nationaux trimestriels, base 2014 ; calculs Insee.

## Avec l'utilisation massive de l'activité partielle, l'emploi a beaucoup moins baissé que l'activité économique

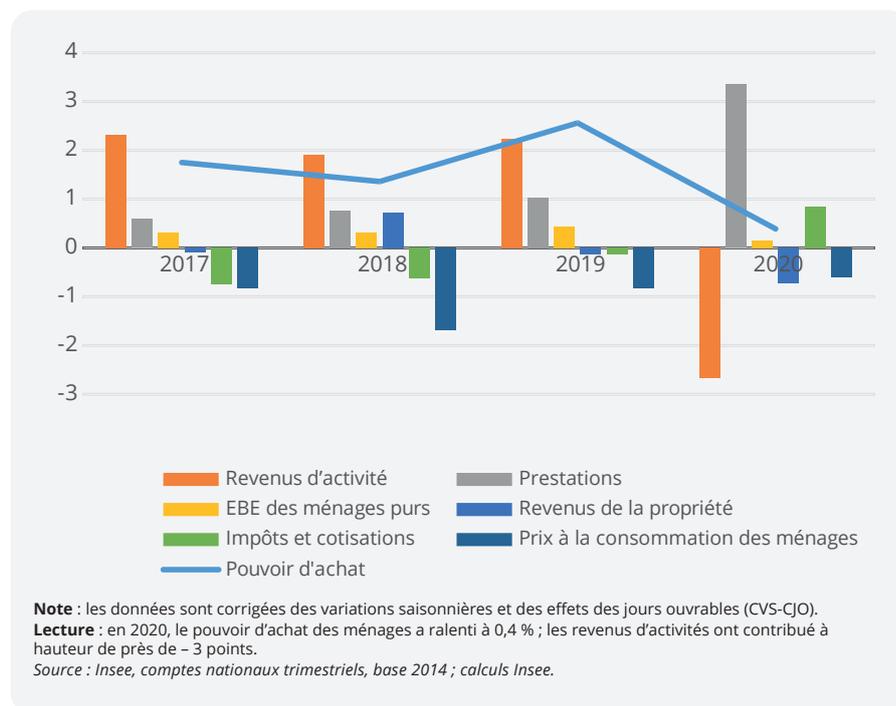
Après une accélération en 2019 (+ 266 100 emplois en fin d'année par rapport à la fin d'année 2018, après 171 500), l'emploi salarié privé a diminué en 2020 (- 332 300) : l'ampleur de la baisse a cependant été bien moindre (- 1,7 % par rapport à fin 2019) que pour l'activité économique. Le dispositif d'activité partielle, considérablement renforcé dès le début de la crise sanitaire, a été massivement utilisé par les entreprises afin de conserver une grande partie de leurs salariés empêchés de travailler : en avril 2020, 8,4 millions de salariés ont ainsi été concernés<sup>3</sup>. Le taux de chômage a connu des mouvements contraires et atypiques en 2020 : le contexte des deux confinements a en effet rendu difficiles, voire impossibles, les démarches de recherche active d'emploi, affectant par conséquent la mesure du taux de chômage<sup>4</sup>. Ces effets « en trompe-l'œil » expliquent la baisse du taux de chômage au deuxième trimestre et en partie la baisse survenue également au quatrième trimestre : le taux de chômage s'y est situé à 8 % de la population active, soit quasiment le même niveau qu'un an auparavant (après 8,1 % fin 2019).

## En moyenne, le pouvoir d'achat des ménages et le taux de marge des entreprises ont été préservés, grâce aux mesures de soutien

Après une évolution particulièrement dynamique en 2019 (+ 3,4 %), le revenu disponible brut des ménages a progressé plus modérément en 2020 (+ 1,0 %). D'une part, la masse salariale a diminué (- 4,1 %, conséquence des destructions d'emploi et de la mise au chômage partiel de nombreux salariés). C'est aussi le cas des revenus de la propriété (- 12,6 %) – reflétant en particulier le recul des dividendes versés. Cependant, les dispositifs de soutien (activité partielle et fonds de solidarité), ainsi que les stabilisateurs automatiques (assurance chômage, RSA, impôts) ont permis au revenu des ménages de globalement résister. Les prestations sociales ont ainsi augmenté de 9,5 %, tandis que les

<sup>3</sup> : Situation sur le marché du travail au 26 avril 2020, Dares  
<sup>4</sup> : Un chômeur au sens du BIT est une personne âgée de 15 ans ou plus, sans emploi durant une semaine donnée, disponible pour travailler dans les deux semaines, et qui a effectué au cours des quatre dernières semaines une démarche active de recherche d'emploi.

## ► 4. En 2020, le pouvoir d'achat a résisté, la hausse des prestations et la baisse des prélèvements obligatoires ayant compensé la baisse des revenus d'activité



impôts sur le revenu et le patrimoine ont diminué à - 3,6 %. Le fonds de solidarité a notamment limité la baisse de l'excédent brut d'exploitation des entrepreneurs individuels (- 0,6 %). Par ailleurs, le déflateur de la consommation des ménages a ralenti avec l'inflation en 2020, à + 0,6 % après + 0,8 %. Finalement, le pouvoir d'achat a fortement ralenti à 0,4 %, après 2,6 % ► **figure 4** ; tandis que le pouvoir d'achat par unité de consommation s'est maintenu (0,0 %).

Du côté des entreprises, la valeur ajoutée (CVS-CJO) des sociétés non financières a chuté de 8,5 %. Le taux de marge a certes baissé lui aussi, mais dans une moindre mesure, à 31,7 % (après 33,4 % en 2019), soutenu par les dispositifs de soutien mentionnés précédemment (fonds de solidarité notamment et chômage partiel). Il revient ainsi à un niveau proche de celui observé entre 2015 et 2018, après avoir temporairement augmenté en 2019 sous l'effet principalement de l'enregistrement du CICE. ●

**Aliette Cheptitski,**  
 division synthèse conjoncturelle,  
 département de la Conjoncture  
 Direction générale de l'Insee



# L'emploi salarié revient à son niveau de 2018

Fin 2020, un peu plus de 2 millions de personnes sont salariées dans les Hauts-de-France, soit un niveau comparable à celui observé en 2018. L'emploi salarié se replie ainsi de 0,6 % dans la région, mais moins qu'au niveau national (- 1,1 %). La baisse touche tous les départements de la région, sauf le Nord où l'emploi se maintient. Les effectifs salariés reculent dans l'industrie (- 2,1 %) et les services marchands (- 1,5 %), notamment dans l'hébergement-restauration, et font mieux que résister dans l'intérim (+ 1,1 %) et la construction (+ 1,8 %).

## L'emploi salarié recule de 0,6 %

Fin 2020, 2 030 200 salariés sont en emploi dans les Hauts-de-France, soit 11 300 de moins qu'en 2019 (- 0,6 %). Le repli de l'emploi salarié est moins marqué dans la région qu'au niveau national (1,1 % en France hors Mayotte) ► **figure 1**. La reprise du second semestre (+ 2,0 %) ne compense pas cependant la baisse observée au premier (- 2,5 %). En fin d'année, l'emploi salarié retrouve ainsi son niveau de fin 2018. En revanche, dans le secteur public, l'emploi salarié progresse (+ 0,3 %), mais à un rythme deux fois moindre qu'en France métropolitaine (+ 0,6 %).

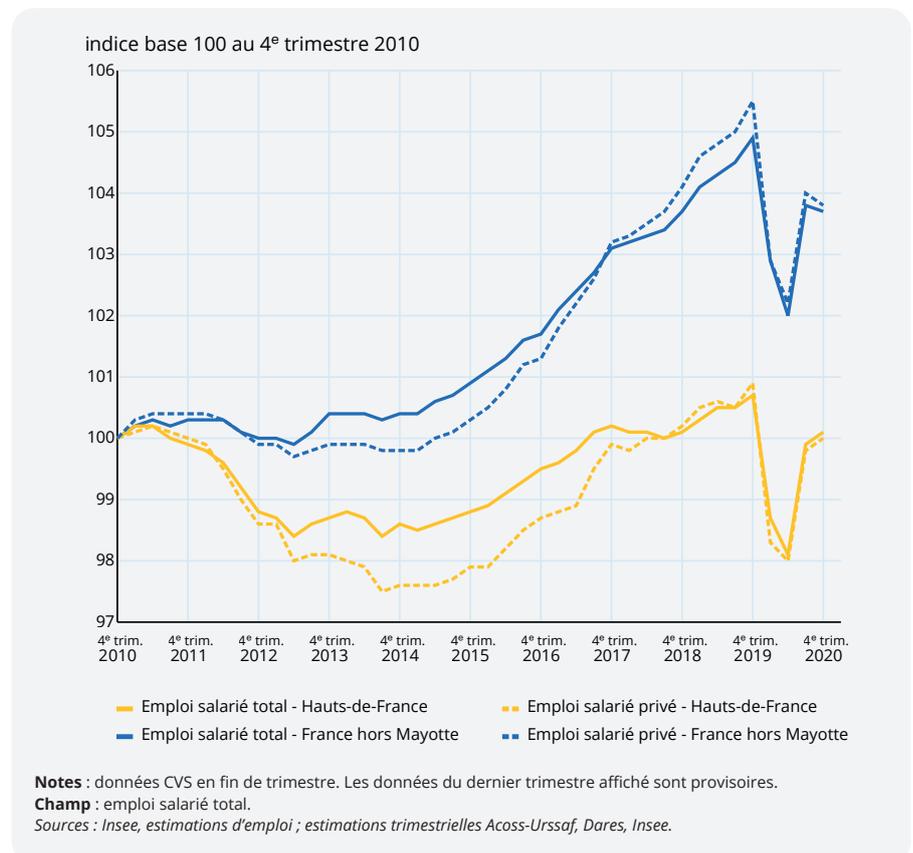
Les Hauts-de-France sont la 2<sup>e</sup> région de métropole la moins touchée par le repli de l'emploi salarié dû à la crise sanitaire de 2020, derrière la Bretagne (- 0,3 %) et suivie de près par la Nouvelle-Aquitaine et les Pays de la Loire. Au niveau national, hors DOM, la Corse est la seule région où l'emploi progresse (+ 1,1 %) ► **figure 2**.

L'emploi diminue dans tous les départements de la région, à l'exception du Nord où les effectifs salariés se maintiennent. Les plus fortes baisses sont observées dans l'Aisne (- 2,2 %) et la Somme (- 1,2 %). Le repli est plus contenu dans le Pas-de-Calais (- 0,7 %) et dans l'Oise (- 0,8 %) ► **figure 3**.

## Des pertes dans les services marchands notamment dans l'hébergement-restauration

Au niveau sectoriel, les services marchands perdent 12 600 emplois salariés, soit une baisse de 1,5 %. Ce recul est cependant deux fois moindre qu'au niveau national (- 2,5 %). Avec 828 600 salariés fin

## ► 1. Évolution de l'emploi salarié



2020, ce secteur retrouve un volume d'emploi comparable à celui de fin 2018 ► **figure 4**. Au cours du 3<sup>e</sup> trimestre, les 10 300 emplois perdus au trimestre précédent avaient été comblés, annonçant des signes encourageants de reprise. La mise en confinement de la population à partir du 30 octobre a mis une pause à cette reprise.

Au sein des services marchands, les activités d'hébergement et de restauration pâtissent le plus de la

crise sanitaire. Ce secteur perd ainsi 5 400 emplois en 2020, soit une baisse de 7,6 % sur un an (- 11,3 % au niveau national). Les plus fortes pertes se concentrent dans la Somme (- 9,7 %) et l'Aisne (- 9,6 %).

## Nouveau recul dans l'industrie

En 2020, 5 900 emplois industriels ont encore disparu dans les Hauts-de-France, soit une baisse de 2,1 % des effectifs salariés (- 1,8 % au

niveau national), après - 0,9 % en 2019. L'industrie emploie désormais 280 500 personnes, un niveau historiquement bas.

Au sein de la région, la baisse varie de 1,1 % dans le Nord (- 1 400 emplois) à 3,7 % dans l'Oise (- 1 600 emplois). Toutes les activités industrielles sont concernées, notamment celles de la fabrication de biens d'équipements électriques, électroniques et informatiques (- 4,0 %, contre - 2,6 % en France). Dans ce secteur, la plus forte baisse est observée dans l'Aisne (- 9,4 %).

### Hausse dans la construction

Malgré le contexte sanitaire, les effectifs dans la construction atteignent en fin d'année 111 000 emplois, soit leur plus haut niveau depuis 6 ans. Sur un an, 1 900 emplois salariés ont été créés dans ce secteur (+ 1,8 %). Ce dynamisme s'observe également au niveau national (+ 2,1 %). La hausse de l'emploi varie de + 1,1 % dans le Nord à + 2,7 % dans la Somme.

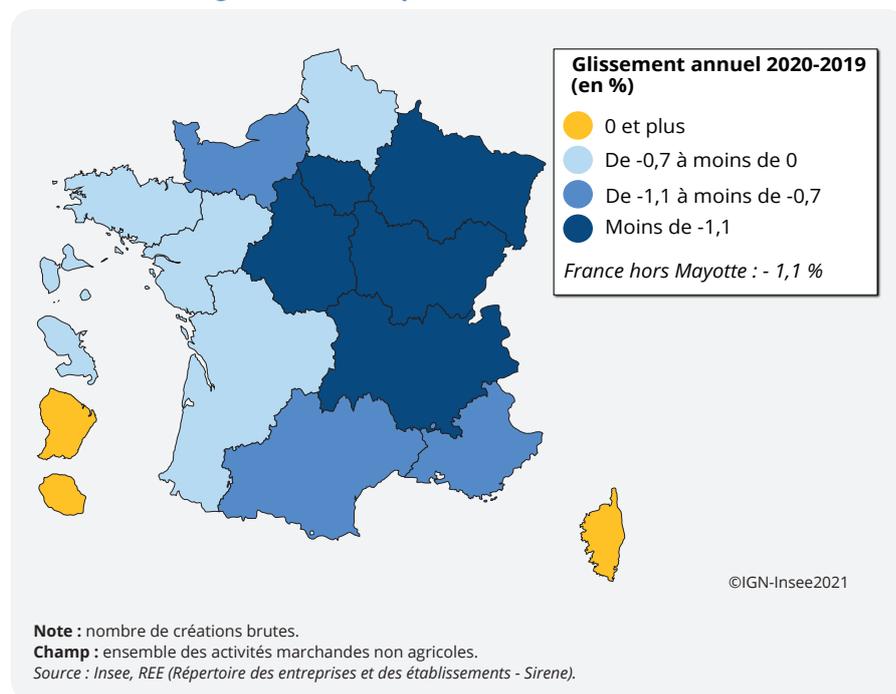
### L'intérim comble son retard in extremis

Après un premier trimestre désastreux (- 28 000 emplois, soit - 39,4 %), l'intérim retrouve des couleurs à partir du 2<sup>e</sup> trimestre dans la région ► **figure 5**. Sur un an, ce secteur compte ainsi 700 postes de plus (+ 1,1 %), une évolution à contre-courant de la tendance nationale (- 5,3 %). Sur l'année, les Hauts-de-France et la Corse sont les seules régions à créer des emplois dans l'intérim.

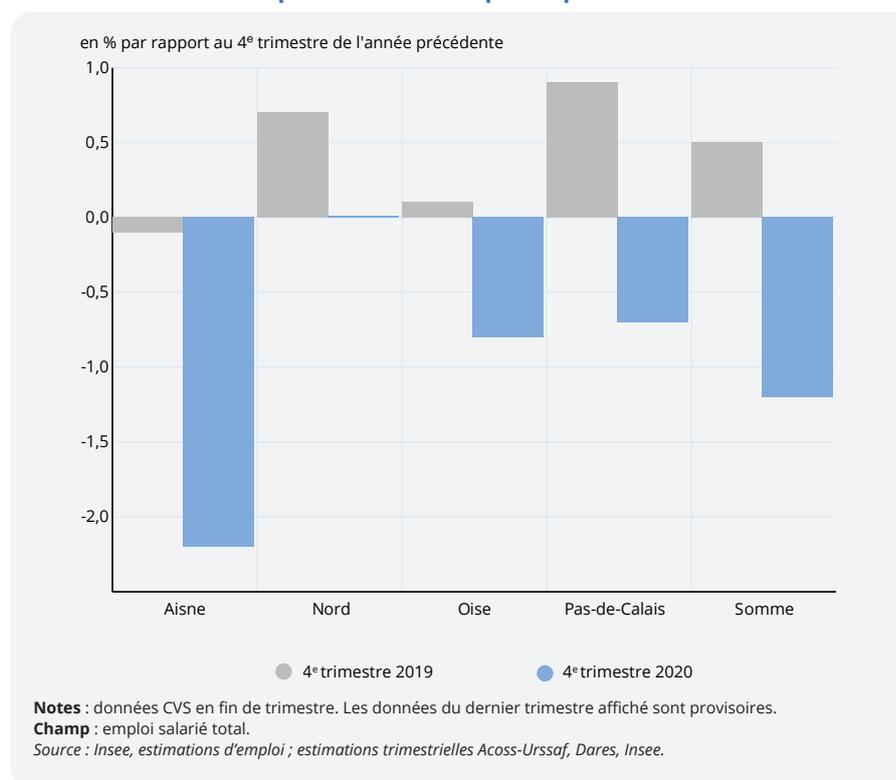
L'évolution est toutefois contrastée au sein de la région. Stable dans le Nord et l'Aisne, l'intérim croît sensiblement dans l'Oise (+ 7,9 %) et dans une moindre mesure dans le Pas-de-Calais (+ 3,7 %), alors qu'il chute dans la Somme (- 8,5 %).

Sur un an, si l'intérim augmente dans le tertiaire marchand (+ 3 100 emplois), il diminue notablement dans la construction (- 700 emplois) et l'industrie (- 1 700). Comme au niveau national, ces deux secteurs d'activité sont particulièrement touchés par la crise sanitaire, quel que soit le département. Dans l'industrie, les activités de « fabrication d'autres produits industriels » sont les plus concernées. Elles perdent près de

## ► 2. Évolution régionale de l'emploi salarié total



## ► 3. Évolution de l'emploi salarié total par département



### Avertissement

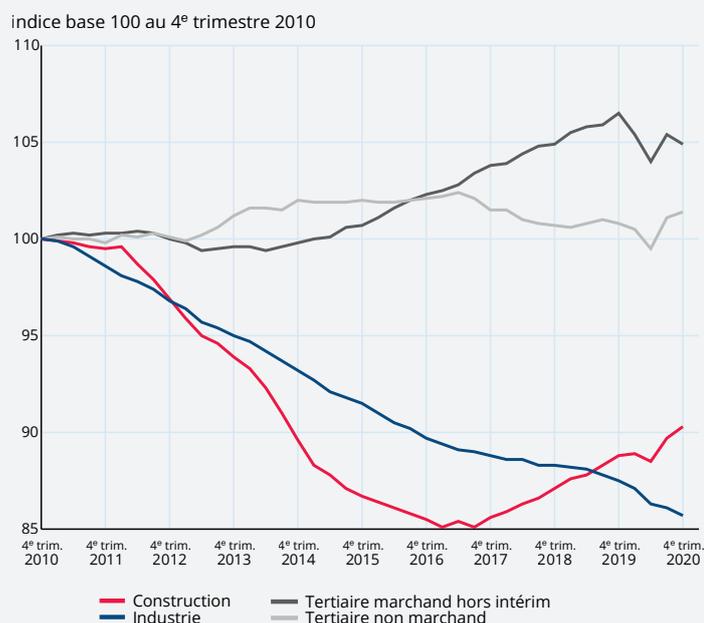
L'introduction de la déclaration sociale nominative (DSN) peut entraîner des révisions accrues sur les données, durant la phase de montée en charge du dispositif.

1 300 emplois en 2020, dont une part importante dans la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique et d'autres produits minéraux non métalliques, ainsi que dans la métallurgie et fabrication de produits métalliques.

Le recul historique du premier trimestre 2020 s'observe dans l'ensemble des secteurs d'activité. En lien avec les fermetures administratives imposées lors du premier confinement et le maintien d'activités dites essentielles, il est brutal dans l'hébergement et restauration, la construction et la fabrication d'autres produits industriels, tandis que l'industrie alimentaire résiste mieux. Le recours à l'intérim reprend dès le deuxième trimestre, sauf dans les services administratifs et de soutien (- 400 emplois). Après un troisième trimestre favorable à l'ensemble des secteurs, certains d'entre eux se confrontent en fin d'année à de nouvelles difficultés qui ne leur permettent pas de retrouver leur niveau d'avant crise. La perte enregistrée au quatrième trimestre dans la fabrication des denrées alimentaires, boissons, produits à base de tabac représente 50 % du recul annuel, et celle dans l'hébergement-restauration 40 %.

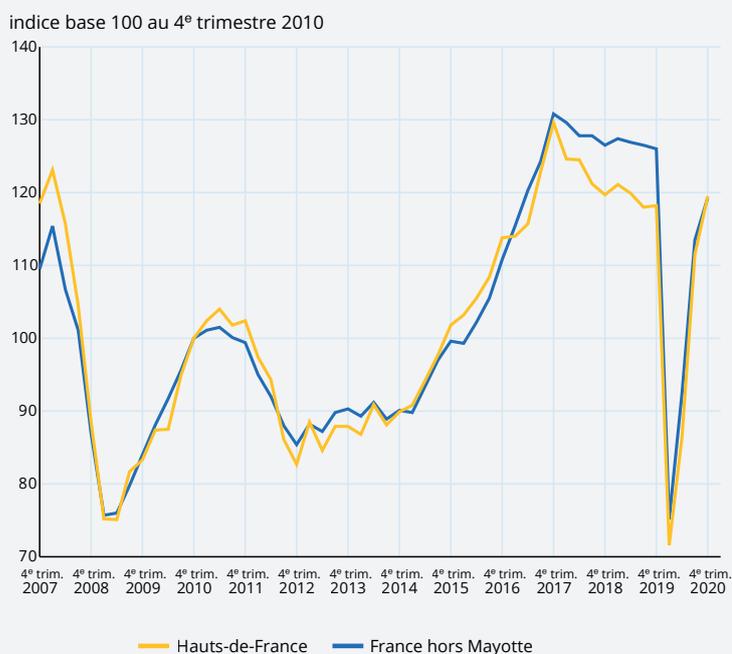
Kévin Fusillier, Insee Hauts-de-France,  
Louise Obein, Dreets

#### ► 4. Évolutions trimestrielles de l'emploi salarié total par grand secteur d'activité



**Notes :** données CVS en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.  
**Champ :** emploi salarié total.  
**Sources :** Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoess-Urssaf, Dares, Insee.

#### ► 5. Évolution trimestrielle de l'emploi intérimaire



**Notes :** données CVS. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.  
**Champ :** emploi intérimaire en fin de trimestre.  
**Sources :** Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoess-Urssaf, Dares, Insee.



# Une année en « trompe-l'œil » : le chômage diminue alors que la demande d'emploi progresse

En 2020, le taux de chômage en Hauts-de-France diminue pour s'établir à 9,3 % au 4<sup>e</sup> trimestre. Il s'agit toutefois d'une baisse en « trompe-l'œil », les restrictions de déplacement lors des périodes de confinement ayant limité la disponibilité des demandeurs d'emploi et leurs possibilités de recherches actives d'emploi. Fin 2020, 577 510 personnes étaient ainsi inscrites à Pôle emploi en catégorie A, B et C, soit une hausse de 2 % sur un an. Cette augmentation marque un coup d'arrêt à la baisse continue de la demande d'emploi depuis 2018. L'accompagnement des jeunes par les aides à l'emploi poursuit sa progression.

### Le taux de chômage diminue de 0,6 point

Fin 2020, 9,3 % de la population active dans la région est au chômage, soit 0,6 point de moins par rapport à 2019 ► **figure 1**. Le chômage diminue ainsi pour la sixième année consécutive. Les Hauts-de-France restent néanmoins la région de France métropolitaine ayant le taux de chômage le plus élevé, à égalité avec Occitanie. Au niveau national, 8,0 % des actifs sont chômeurs, soit 0,1 point de moins qu'en 2019.

Ce recul du chômage en période de crise économique s'explique en majeure partie par un effet de concept du BIT. Les périodes de confinement ont en effet limité la disponibilité des demandeurs d'emploi et leurs possibilités de recherches actives d'emploi, critères nécessaires pour être comptabilisés parmi les chômeurs au sens du BIT. Ainsi, une partie de la baisse du taux de chômage est en « trompe-l'œil » et ne reflète pas réellement une amélioration du marché du travail.

Le taux de chômage recule dans tous les départements des Hauts-de-France : de -0,1 point dans l'Oise à -0,8 point dans le Pas-de-Calais. L'Oise demeure le département le moins touché dans la région par le chômage (7,9 %) ► **figure 2**. À l'inverse, il est le plus marqué dans l'Aisne (10,9 %).

### La demande d'emploi progresse de 2 %

Au 4<sup>e</sup> trimestre 2020, les Hauts-de-France comptent 577 510 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories A, B, C ► **figure 3**. L'année

a été marquée aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres par de fortes hausses de la demande d'emploi, avant de renouer avec la baisse en fin d'année. Sur un an, le nombre de demandeurs d'emploi A,B,C augmente de 2,0 %, contre + 4,5 % en France. Cette augmentation marque un coup d'arrêt à la baisse continue de la demande d'emploi depuis 2018.

La hausse s'observe dans tous les départements de la région, particulièrement l'Oise (+ 4,6 %) et l'Aisne (+ 4,7 %). Elle est plus modérée dans le Nord et la Somme (respectivement + 1,7 % et + 1,8 %), mais surtout dans le Pas-de-Calais (+ 0,8 %).

Comme au niveau national, la hausse de la demande d'emploi en 2020 touche moins les femmes que les hommes : respectivement + 1,1 % et + 2,8 %. Elle est en revanche quasiment de même ampleur quel que soit l'âge (+ 1,7 % pour les moins de 25 ans et + 2,0 % pour les autres tranches d'âge). Les demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an à Pôle emploi peinent toutefois à se réinsérer : leurs effectifs bondissent de + 5,5 % en 2020.

### L'accompagnement des jeunes par les aides à l'emploi poursuit sa progression

Alors qu'elles augmentaient légèrement en 2019, les entrées dans les dispositifs d'aide à l'emploi (hors emplois francs et apprentissage) diminuent fortement en 2020 dans les Hauts-de-France (- 6,4 %), mais à un rythme deux fois moindre qu'en France métropolitaine (- 12,6 %) ► **figure 4**.

Le recours global aux contrats aidés continue de reculer (- 2,2 %), mais les évolutions diffèrent suivant le type de contrat. D'un côté, le nombre de contrats conclus en insertion par l'activité économique (IAE) progresse de 3,6 %, contrairement au niveau national (- 1,9 %). De l'autre, les parcours emploi compétences (PEC) se contractent à nouveau avec 8 120 entrées en 2020 (- 23 %) en raison d'une enveloppe autorisée amoindrie et du contexte contraint pendant les deux confinements. Le nombre de contrats uniques d'insertion - contrats initiative emploi (CUI-CIE) s'affaiblit également (- 10 %), alors qu'il double au niveau national. Cependant, cet impact est limité étant donné le faible volume de bénéficiaires concernés. Dans la région, le département du Nord représente 9 de ces contrats sur 10. Les contrats de professionnalisation séduisent de moins en moins (- 37 %).

En revanche, toujours davantage de jeunes sont suivis par les missions locales pour une entrée en parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) (+ 0,9 % sur un an). La « Garantie jeunes » destinée aux moins de 26 ans en situation de précarité sociale et financière, ni en emploi, ni en étude, ni en formation, représente plus de 16 000 d'entre eux, soit près de 40 % du total des PACEA.

Enfin, les emplois francs offrent 4 000 contrats en 2020 dans les Hauts-de-France, soit un cinquième du total métropolitain. Ce dispositif permet une aide à l'embauche pour les employeurs

recrutant des demandeurs d'emploi issus de quartiers prioritaires en CDI ou CDD d'au moins 6 mois. Il avait été mis en place dès avril 2018 dans le Nord dans le cadre d'une expérimentation, soit un an avant la généralisation à l'ensemble du territoire national. ●

Kévin Fusillier, Insee Hauts-de-France;  
Louise Obein, Dreets

## ► 1. Évolution trimestrielle du taux de chômage



Notes : données CVS. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.  
Source : Insee, Enquête Emploi et Taux de chômage localisé.

## ► 2. Taux de chômage

	2019	2020				Évolution 2020 T4 / 2019 T4 (points en %)
	T4	T1	T2	T3	T4 (p)	
Aisne	11,2	11,0	9,8	12,6	10,9	-0,3
Nord	10,4	10,0	8,8	11,4	9,7	-0,7
Oise	8,0	7,8	7,3	9,2	7,9	-0,1
Pas-de-Calais	9,8	9,4	8,6	10,6	9,0	-0,8
Somme	9,4	9,1	8,3	10,6	9,0	-0,4
<b>Hauts-de-France</b>	<b>9,9</b>	<b>9,5</b>	<b>8,6</b>	<b>10,9</b>	<b>9,3</b>	<b>-0,6</b>
France hors Mayotte	8,1	7,8	7,1	9,1	8,0	-0,1

p : données provisoires.

Note : données CVS, en % de la population active.

Source : Insee, Enquête Emploi et Taux de chômage localisé.

## ► 3. Demandeurs d'emploi en fin de mois

	Demandeurs d'emploi au quatrième trimestre 2020				Évolution 2020/2019 <sup>1</sup>	
	Catégories A, B, C (en nombre)	Catégories A (en nombre)	Catégories A, B, C (% de l'ensemble)	Catégories A, B, C (% de l'ensemble)	Catégories A, B, C (en %)	Catégories A (en %)
Hommes	288 890	192 820	50,0	53,1	2,8	3,6
Femmes	288 610	170 490	50,0	46,9	1,1	1,3
Moins de 25 ans	89 780	58 270	15,5	16,0	1,7	1,2
De 25 à 49 ans	350 760	214 510	60,7	59,0	2,0	2,7
50 ans ou plus	136 970	90 530	23,7	24,9	2,0	2,8
Inscrits depuis un an ou plus	302 240	nd	52,3	nd	5,5	nd
dont inscrits depuis plus de 2 ans	180 680	nd	31,3	nd	3,1	nd
<b>Hauts-de-France</b>	<b>577 510</b>	<b>363 310</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>2,0</b>	<b>2,5</b>
France entière	6 008 400	3 815 200	100,0	100,0	4,5	7,5

nd : données non disponibles.

<sup>1</sup> : évolution de l'indicateur entre le quatrième trimestre 2019 et le quatrième trimestre 2020.

Note : données CVS-CJO.

Avertissement : le nombre de demandeurs d'emploi au quatrième trimestre est une moyenne des stocks de demandeurs d'emploi à la fin des mois d'octobre, novembre et décembre afin de mieux dégager les évolutions tendanciennes.

Sources : Pôle emploi-Dares, SIMT.

#### ► 4. Entrées dans les dispositifs de contrats aidés, d'alternance et d'accompagnement des jeunes

	2019	2020	Évolution 2020/2019 (%)
<b>Aides à l'emploi</b>	<b>97 055</b>	<b>nd</b>	<b>///</b>
<b>Contrats aidés</b>	<b>51 945</b>	<b>50 814</b>	<b>-2,2</b>
Parcours emploi compétences (PEC) et contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)	10 595	8 122	-23,3
Contrat initiative emploi (CUI-CIE)	1 048	940	-10,3
Insertion par l'activité économique (IAE) 1	40 302	41 752	3,6
<b>Contrats en alternance</b>	<b>45 110</b>	<b>nd</b>	<b>///</b>
Apprentissage	28 090	nd	///
Contrat de professionnalisation	17 020	10 791	-36,6
<b>Accompagnement des jeunes</b>	<b>40 764</b>	<b>41 114</b>	<b>0,9</b>
Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)	40 764	41 114	0,9
<i>dont Garantie jeunes</i>	<i>15 584</i>	<i>16 032</i>	<i>2,9</i>
<b>Emplois francs</b>	<b>nd</b>	<b>4 021</b>	<b>///</b>

<sup>1</sup>: année glissante de décembre N-1 à novembre N.

**nd** : données non disponibles.

**///** : absence de données due à la nature des choses.

**Notes** : les entrées comprennent les conventions initiales et reconductions de contrats. En raison d'un transfert de la gestion des contrats et d'un changement de système d'information, les données de 2020 de l'apprentissage ne sont pas encore disponibles.

Source : Dares, extraction du 26/03/2021.

#### Avertissement

La situation des personnes sur le marché du travail a été fortement affectée depuis le début de la crise sanitaire (secteur d'activité à l'arrêt, contrainte de garde d'enfant par exemple). Pour être considéré comme chômeur, il faut être sans emploi, disponible pour travailler et avoir fait des démarches actives de recherche d'emploi. La baisse du chômage au sens du BIT ne traduit pas une amélioration du marché du travail mais un effet de confinement des personnes sans emploi.



# Un nombre d'entreprises créées record

En 2020, 51 500 entreprises ont été créées, soit 5,4 % de plus qu'en 2019, une augmentation supérieure à la moyenne nationale. Malgré la crise sanitaire, c'est un nouveau record, qui profite à tous les départements de la région. Elle est portée essentiellement par le régime des micro-entreprises, notamment dans les activités de commerce, transport et hébergement-restauration. Les mesures de soutien accordées aux entreprises pour faire face à la baisse d'activité générée par la Covid-19 limitent le nombre de défaillances à un niveau historiquement bas.

### 51 500 entreprises créées

En 2020, près de 51 500 entreprises ont été créées dans la région Haut-de-France ► **figure 1**, soit 2 500 de plus qu'en 2019. C'est un nouveau record malgré les incertitudes économiques générées par la crise de la Covid-19. Le volume de créations augmente ainsi de 5,4 % sur un an, contre 4,0 % au niveau national. Cette augmentation est portée à nouveau par les micro-entreprises, dont le nombre de créations progresse de 12 % ► **figure 2**. Comme au niveau national, ces entreprises représentent les deux tiers des créations dans la région, soit 34 000 entreprises en 2020.

Le régime des entreprises individuelles rencontre moins de succès. Le nombre de créations en 2020 recule de 17 % dans la région (- 14 % en France métropolitaine). Les créations de sociétés augmentent de 1,0 %, alors qu'elles se replient légèrement à l'échelle nationale (- 0,2 %).

### Des créations en hausse dans tous les départements

Les créations d'entreprises augmentent dans tous les départements de la région. Les hausses varient de 1,9 % dans l'Oise à 6,9 % dans le Nord. Comme dans la région, cette augmentation est liée au dynamisme des micro-entreprises dont le nombre progresse de plus de 10 % dans tous les départements à l'exception de l'Oise (+ 4,5 %). Les créations d'entreprises individuelles se replient partout, à l'inverse des sociétés qui augmentent légèrement sauf dans le Pas-de-Calais (- 1,0 %).

### Forte augmentation dans le commerce, transport et l'hébergement-restauration

Le dynamisme des créations d'entreprises profite à tous les secteurs d'activités excepté les services aux particuliers (- 2,2 %) ► **figure 3**. La croissance est particulièrement sensible dans le commerce, transport, hébergement et restauration où le nombre de créations augmente de 12 % en 2020. Dans ces secteurs d'activités, le dynamisme des micro-entrepreneurs (+ 37 %) compense la forte chute des créations d'entreprises individuelles (- 51 %). Ce régime profite en particulier du développement des activités de livraison à domicile et de vente à distance mis en lumière avec la crise de la Covid-19.

Comme au niveau national, la construction et les services aux entreprises soutiennent la hausse du nombre de créations de société en région.

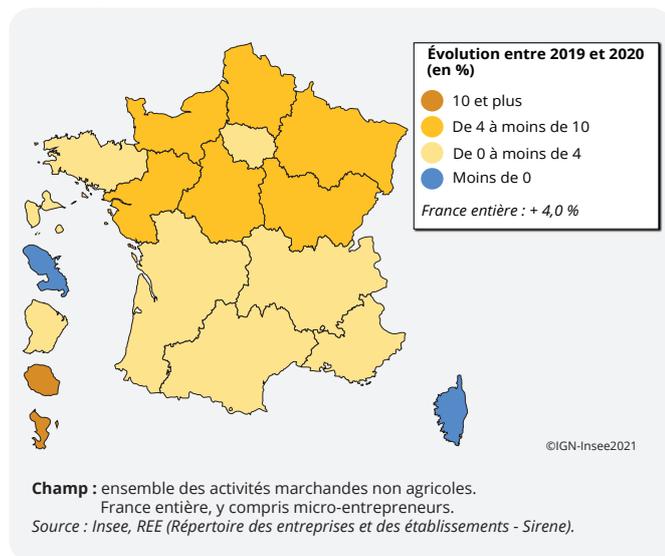
### Les mesures de soutien aux entreprises diminuent le nombre de défaillances

En 2020, 2 400 entreprises ont cessé leurs activités dans les Hauts-de-France, soit une diminution de 38,6 % par rapport à l'année 2019 (- 38,9 % au niveau national) ► **figure 4**. Les mesures de soutien aux entreprises mises en place pour limiter la baisse d'activité générée par la crise sanitaire ont ainsi permis de diminuer le nombre de cessations à un niveau historiquement bas.

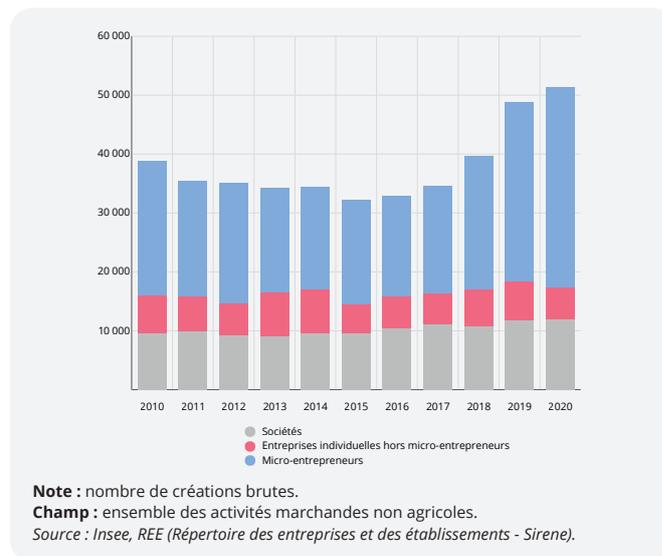
Dans les Hauts-de-France, la diminution des défaillances varie de 32,2 % dans l'Aisne à 41 % dans le Nord. Cette baisse concerne tous les secteurs d'activité ► **figure 5** à divers degrés. Les plus fortes diminutions s'observent dans les services aux particuliers (- 43 %) et le commerce, transport, hébergement et restauration (- 41 %). ●

David Ferrere, Insee, Hauts-de-France

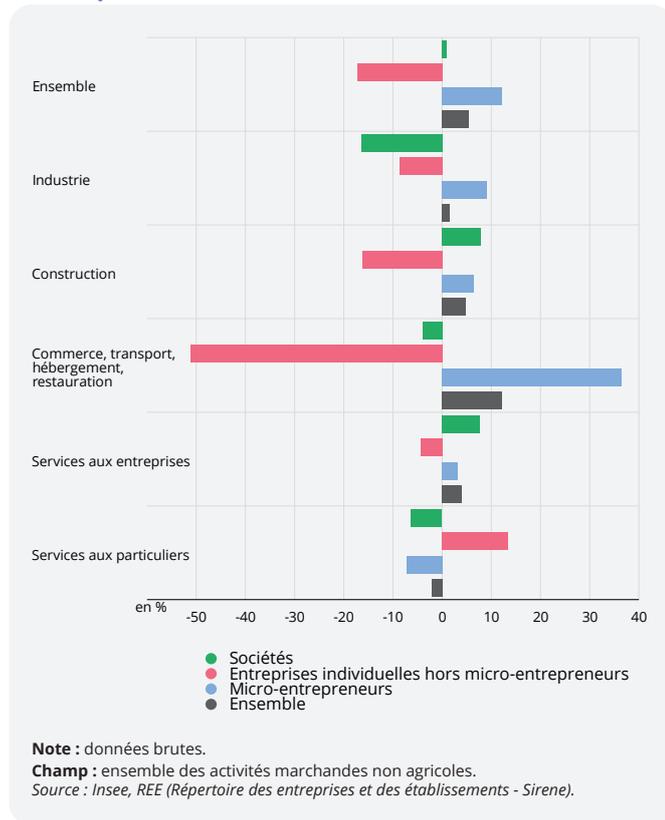
### ► 1. Évolution annuelle régionale des créations d'entreprises



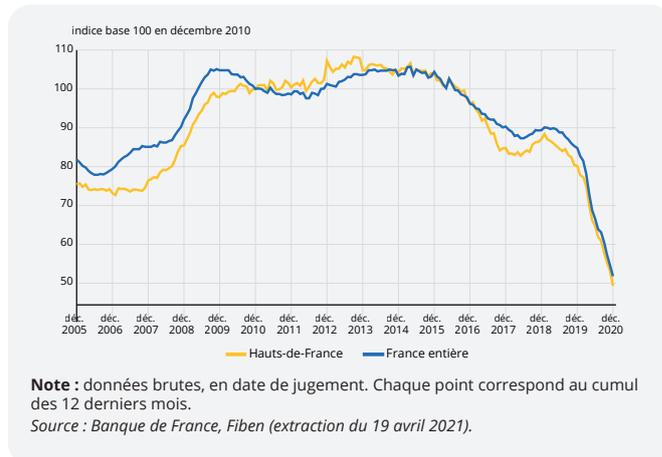
### ► 2. Créations d'entreprises



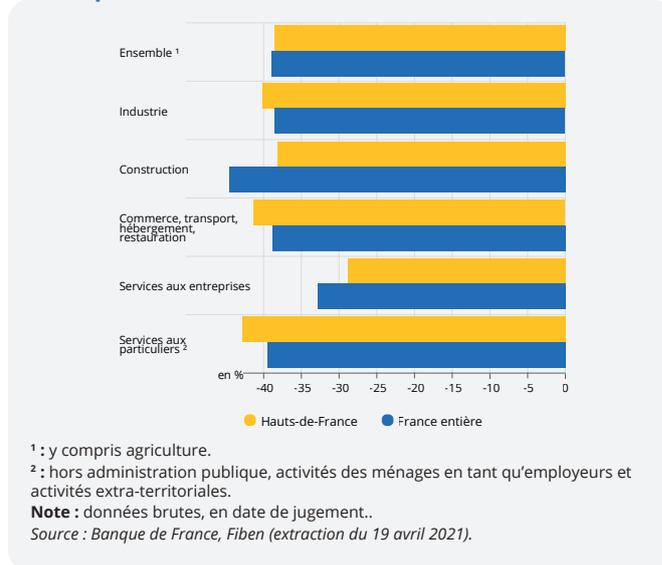
### ► 3. Évolution par secteur du nombre de créations d'entreprises



### ► 4. Évolution des défaillances d'entreprises



### ► 5. Évolution par secteur du nombre de défaillances d'entreprises entre 2019 et 2020



# Les pressions sanitaires affectent les marchés

La crise sanitaire mondiale se traduit par des phénomènes inhabituels, amplifiés parfois par des difficultés sanitaires agricoles. Ainsi, les cours du blé tendre sont soutenus par des achats internationaux qui compensent la baisse de la production régionale. Les récoltes en betteraves industrielles sont historiquement faibles en raison d'une attaque parasitaire inédite mais les cours du sucre sont en baisse. La pomme de terre connaît une campagne soutenue pour le frais mais très en retrait pour la transformation. La production laitière recule. La consommation de viande hachée augmente et soutient les prix de la vache de réforme. Enfin, les marchés du porc sont affaiblis par l'apparition de la peste porcine africaine aux portes du pays.

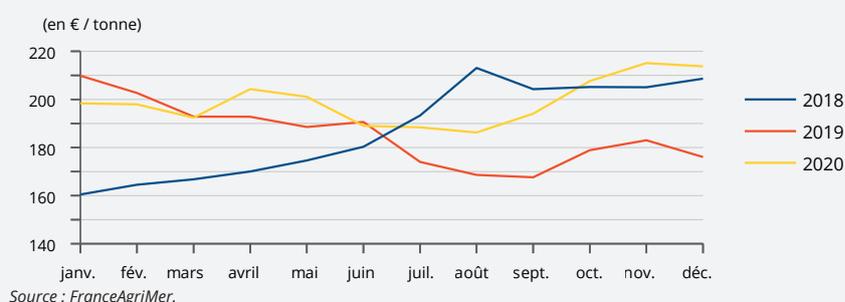
## Les céréales d'hiver en retrait en raison de la météo atypique

En 2020, les surfaces cultivées dans la région en blé tendre et orge d'hiver diminuent respectivement de 7 % (- 59 500 ha) et 5 % (- 5 100 ha) par rapport à 2019. Ce recul s'explique en partie par la saturation en eau des sols au cours de l'hiver lors des semis. En production, la baisse est de respectivement 11 millions et 1 million de quintaux. La qualité de la récolte reste cependant correcte grâce au bon niveau du poids spécifique. Sur les marchés, le blé français très compétitif s'exporte en Chine, en Égypte et en Algérie. Au deuxième semestre, les cours sont soutenus par les inquiétudes climatiques (sud de la Russie, États-Unis et Amérique du Sud) et la dynamique des échanges commerciaux ► **figure 1**. La faible disponibilité du maïs engendre un recours plus accru au blé dans l'alimentation animale.

## Les récoltes sont en berne en betteraves industrielles

Au printemps 2020, les conditions de culture sont favorables à la végétation de la betterave industrielle, mais s'accompagne d'une prolifération de pucerons. Les premières taches de jaunisse apparaissent en mai et la maladie progresse jusqu'aux arrachages et se cumule au stress hydrique estival. Les pertes de rendements sont toutefois faibles dans le Nord, le Pas-de-Calais et le nord de la Somme, mais atteignent 10 à 30 % dans l'Oise et le centre de l'Aisne et de 30 à 60 % dans le sud de l'Aisne. La filière betteravière dans son ensemble (exploitants, sucreries, saisonniers...) est touchée. Sur les marchés, les cours du sucre pâtissent de l'augmentation des productions brésilienne et indienne, ainsi que de la baisse de la consommation.

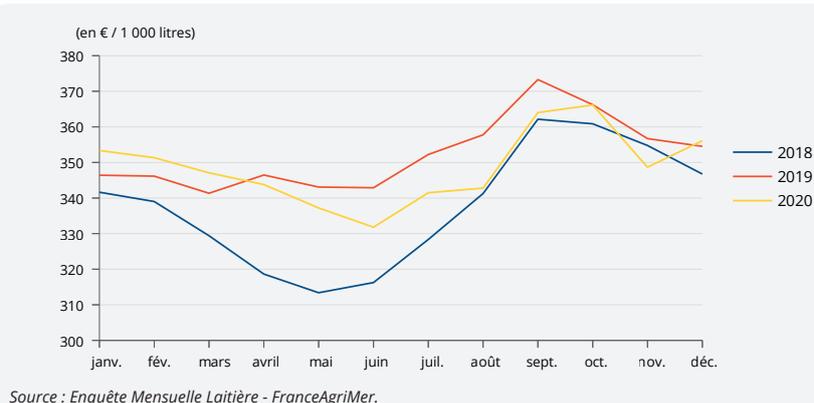
### ► 1. Cotations moyennes mensuelles du blé tendre rendu Rouen



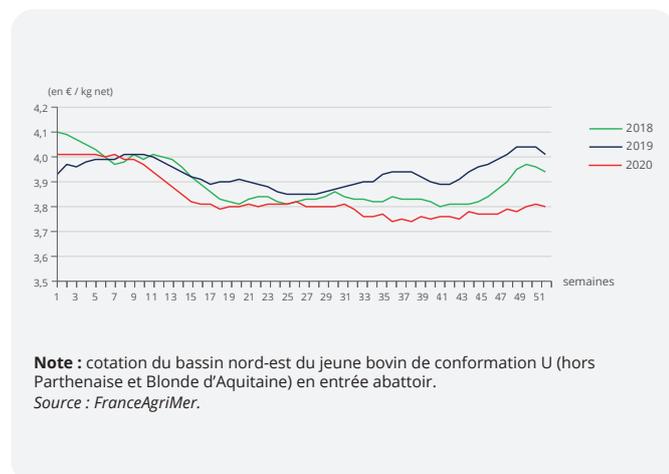
### ► 2. Cours de la pomme de terre fritable en 2018, 2019 et 2020



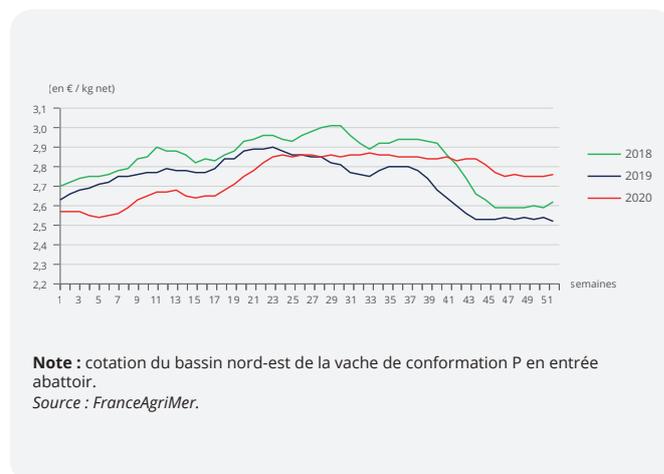
### ► 3. Évolution du prix moyen du lait payé au producteur entre 2018 et 2020



#### ► 4. Prix moyen du jeune bovin



#### ► 5. Prix moyen de la vache de réforme



#### Les pommes de terre industrielles peinent à trouver des débouchés

Le printemps chaud engendre des premières récoltes précoces. La Covid entraînant la fermeture de la restauration commerciale, une forte baisse de la demande en pommes de terre frites est constatée, conduisant à une nette baisse des cours ► **figure 2**. À l'inverse, la demande en pommes de terre au détail augmente. Durant l'été, le marché du frais est équilibré. L'industrie achète très peu hors contrat. Les stocks sont réorientés en masse vers l'alimentation animale et la méthanisation afin de ne pas déstabiliser le marché du frais.

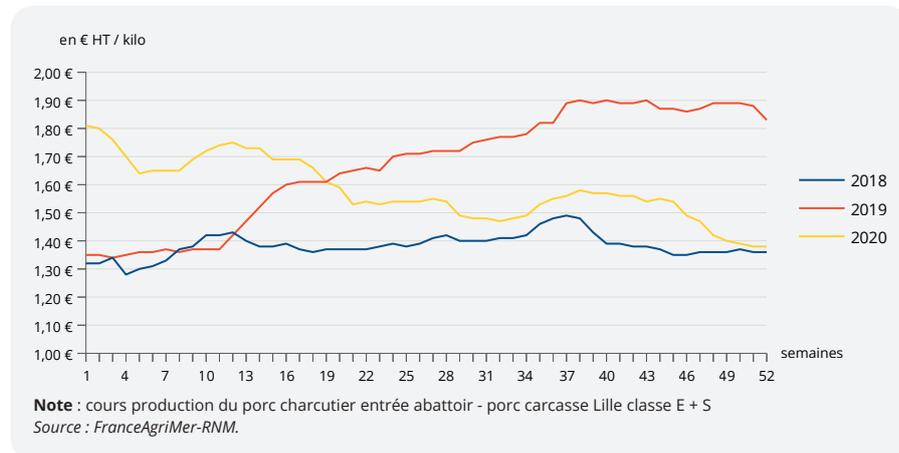
#### La collecte de lait en légère baisse

Malgré un début d'année prometteur, 2 302 millions de litres de lait ont été livrés aux industries, un volume de 3 % inférieur à 2019. Les éleveurs font face à une faible qualité de fourrages altérés par la sécheresse, à une augmentation du coût de l'alimentation animale et à une baisse de la valorisation du lait ► **figure 3**.

#### L'abattage des gros bovins reste dynamique dans la région

En mars, les mesures de confinement bousculent les marchés. La consommation de viande hachée augmente au détriment des pièces plus nobles. Les cours des jeunes bovins perdent 0,2 € par kilogramme entre janvier et avril, puis restent inférieurs à ceux des deux années précédentes ► **figure 4**. En vache laitière de réforme, les cours se stabilisent à un niveau supérieur à celui des années précédentes, proches de 2,8 € par kilogramme durant la période estivale ► **figure 5**. L'activité d'abattage des

#### ► 6. Prix moyen du porc charcutier



#### ► Pour en savoir plus

- [Bilan conjoncturel 2020](#), Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

vaches augmente fortement en juin (+ 24 % en juin 2020 comparé à juin 2019). L'augmentation du volume de bêtes abattues se poursuit jusqu'à la fin de l'année. En vache allaitante, les cours se stabilisent mi-juin à un niveau supérieur à celui de l'an passé (environ 4,1 € par kilogramme).

africaine en Europe. La concurrence sur le marché communautaire s'accroît, les pays frontaliers proposant des pièces de découpe à bas prix en France. ●

Sandra Delaby, Draaf, Hauts-de-France

#### Les cours du porc charcutier se replient

En 2020, le marché intérieur est morose et la situation sanitaire nuit aux exportations. L'activité d'abattage des porcs charcutiers baisse de 0,4 % par rapport à 2019. Le prix du porc charcutier chute de 1,8 à 1,4 € HT le kilogramme de carcasse en dépit de la baisse de l'offre ► **figure 6**. La Chine, principal importateur, achète moins suite à l'arrivée de la peste porcine

# L'emploi progresse malgré une contraction du marché du logement neuf

En 2020, l'emploi dans la construction progresse de 1,8 % dans les Hauts-de-France malgré la crise sanitaire. Sur le marché de la promotion immobilière, l'offre de logements neufs diminue alors que la demande reste dynamique. Ce contexte s'accompagne d'une hausse des prix immobiliers, notamment des maisons. Les autorisations et les mises en chantier reculent presque partout dans la région. Dans le non résidentiel, les surfaces autorisées à la construction s'effondrent : le choc touche la plupart des secteurs, sauf l'artisanat.

### Un emploi en hausse malgré la crise sanitaire

En 2020, malgré la crise de la Covid-19, le secteur de la construction en Hauts-de-France gagne 1 900 emplois, soit une hausse de 1,8 % par rapport à 2019. Avec 111 000 salariés en fin d'année, ce secteur représente désormais 5,5 % de l'emploi salarié de la région.

Cette augmentation de l'emploi s'accompagne d'une hausse du nombre d'entreprises créées. En 2020, un peu plus de 4 800 entreprises dans la construction ont été créées, soit 4,7 % de plus qu'en 2019. Plus de la moitié (59 %) l'ont été par des micro-entrepreneurs. Dans le même temps, 500 entreprises ont déposé le bilan, soit environ 300 de moins qu'en 2019.

### Le volume de vente de logements neufs se contracte

Le nombre de logements neufs vendus dans la région recule en 2020. 4 700 ventes de logements neufs ont été ainsi conclues contre 6 100 l'année précédente, soit une baisse de 27 %. Ces ventes se répartissent en 4 100 appartements (- 28 % sur un an) et 600 maisons individuelles (- 20 %) ► **figure 1**.

Ce décrochage s'explique par une contraction du nombre de biens neufs livrés et mis en vente. En 2020, ce sont ainsi 4 000 logements de ce type qui ont été mis sur le marché, soit 29 % de moins en un an. Cette diminution concerne aussi bien l'habitat collectif (- 26 %) qu'individuel (- 41 %).

Le niveau de l'offre sur le marché étant plus faible que celui de la demande, le stock de logements neufs invendus diminue (- 7 %). Le nombre de logements restant sur le marché à la fin 2020 est à son plus bas niveau depuis début 2016 et s'établit à 5 400 logements. Ce contexte s'accompagne d'une augmentation des prix immobiliers. En Hauts-de-France, le prix moyen de vente d'une maison individuelle neuve s'établit désormais à 243 980 euros en 2020, soit une hausse de 5,4 % par rapport à 2019 ► **figure 2**. L'augmentation du prix moyen au mètre carré pour un appartement neuf est plus modeste : 3 510 euros, soit une hausse de 0,6 % sur un an ► **figure 3**.

### Les autorisations et les mises en chantiers en repli presque partout

En 2020, 24 400 logements ont été autorisés à la construction en Hauts-de-France, soit une baisse de 7 % par rapport aux douze mois précédents ► **figure 4**. Pour autant, les autorisations sur une année diminuent moins que sur l'ensemble du territoire français hors Mayotte (- 14 %).

Cette baisse des autorisations est surtout marquée dans les départements de l'Aisne (- 30 %) et de la Somme (- 35 %). Le département de l'Oise fait figure d'exception avec une progression de 6 % par rapport à 2019, soit près de 3 500 autorisations de construction de logements délivrées en 2020.

En 2020, le nombre de mises en chantier en Hauts-de-France atteint 20 600 unités, soit une diminution de 12 % par rapport à l'année précédente ► **figure 5**. Cette baisse est plus forte dans la région que sur l'ensemble du territoire français (- 8 %).

Le Pas-de-Calais est le seul département de la région à bénéficier d'une évolution favorable (+ 2 %).

### La construction de locaux non résidentiels s'effondre

Comme au niveau national, les surfaces de plancher autorisées à la construction dans le secteur non résidentiel s'effondrent dans les Hauts-de-France ► **figure 6**. Ce type de construction résiste mieux en France entière que dans la région (- 23 % contre - 47 %). En 2020, 2,5 millions de mètres carrés de surface de plancher ont été autorisés dans la région.

L'année 2020 est marquée par le recul de la construction de locaux dans la plupart des secteurs, notamment l'hébergement hôtelier et l'entrepôtage (respectivement - 53 % et - 67 %). La baisse est également sensible dans les secteurs des bureaux (- 48 %), du commerce (- 41 %), du service public (- 34 %), l'exploitation agricole ou forestière (- 22 %) et l'industrie (- 15 %). A contrario, seule la construction de locaux dans le secteur de l'artisanat a connu une croissance (+ 9 %). ●

Gaëtan Boulet, Dreal, Hauts-de-France

## ► 1. Ventes des maisons et des appartements neufs

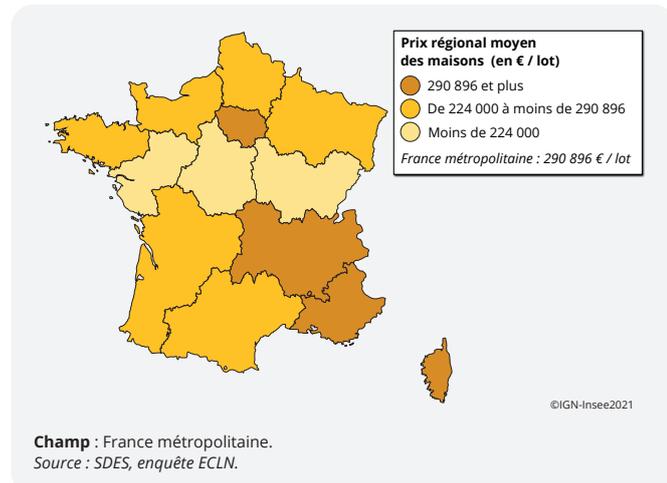
	Hauts-de-France			France métropolitaine		
	En 2020 (nombre ou prix en €)	Évolution 2020/2019 (en %)	Évolution annuelle moyenne 2019/2014 (en %)	En 2020 (nombre ou prix en €)	Évolution 2020/2019 (en %)	Évolution annuelle moyenne 2019/2014 (en %)
<b>Maisons neuves</b>						
Nombre de ventes <sup>(1)</sup>	615	-20,2	1,7	6 852	-22,0	4,0
Prix moyen par maison	243 979	5,4	1,5	290 896	4,5	2,0
<b>Appartements neufs</b>						
Nombre de ventes <sup>(1)</sup>	4 056	-27,7	13,3	92 663	-24,2	10,1
Prix moyen au m <sup>2</sup>	3 514	0,6	2,3	4 322	1,7	2,1

(1) : réservations avec dépôt d'arrhes.

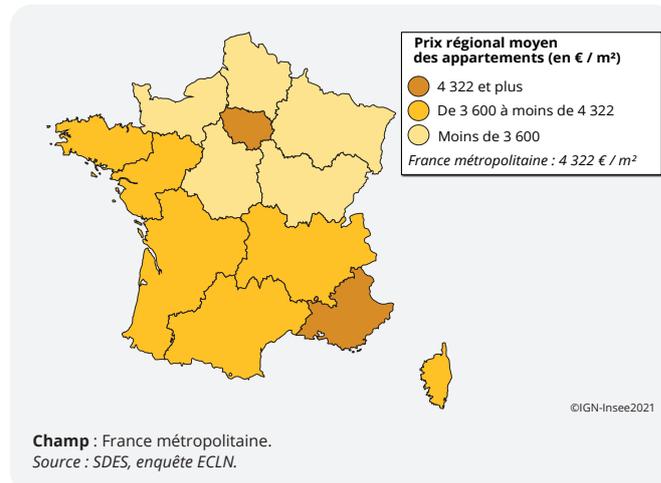
**Champ** : permis de 5 logements et plus destinés à la vente aux particuliers ; France métropolitaine.

Source : SDES, enquête ECLN.

## ► 2. Prix régional moyen des maisons neuves en 2020



## ► 3. Prix régional moyen des appartements neufs en 2020



## ► 4. Logements autorisés par département

	Logements en 2020 (nombre)	Évolution 2020/2019 (en %)	Évolution annuelle moyenne 2019/2014 (en %)
Aisne	900	-29,7	-3,1
Nord	12 600	-0,1	3,0
Oise	3 500	5,9	0,6
Pas-de-Calais	5 400	-10,6	1,5
Somme	2 000	-35,1	4,9
<b>Hauts-de-France</b>	<b>24 400</b>	<b>-7,2</b>	<b>2,1</b>
France hors Mayotte	386 800	-13,9	3,3

**Note** : données brutes provisoires arrondies à la centaine en date réelle. Les évolutions sont calculées sur données réelles non arrondies. En raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui la composent.

Source : SEDS, Sit@del2, estimation au 30 avril 2021.

## ► 5. Logements commencés par département

	Logements en 2020 (nombre)	Évolution 2020/2019 (en %)	Évolution annuelle moyenne 2019/2014 (en %)
Aisne	900	-25,3	-2,8
Nord	10 100	-16,8	2,2
Oise	2 700	-0,4	-2,8
Pas-de-Calais	4 900	1,8	-0,6
Somme	2 000	-18,1	8,8
<b>Hauts-de-France</b>	<b>20 600</b>	<b>-11,6</b>	<b>1,2</b>
France hors Mayotte	356 100	-8,1	2,8

**Notes :** données brutes provisoires arrondies à la centaine en date réelle. Les évolutions sont calculées sur données réelles non arrondies. En raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui la composent.  
*Source : SEDS, Sit@del2, estimation au 30 avril 2021.*

## ► 6. Construction autorisée de locaux non résidentiels, selon le type

	Hauts-de-France			France entière	
	Surfaces autorisées en 2020 (en milliers de m <sup>2</sup> )	Évolution 2020/2019 (en %)	Évolution annuelle moyenne 2019/2014 (en %)	Évolution 2020/2019 (en %)	Évolution annuelle moyenne 2019/2014 (en %)
Artisanat	116	8,9	1,6	-8,0	5,7
Bureaux	272	-48,2	18,6	-25,2	10,3
Commerce	211	-40,9	4,9	-21,2	0,3
Entrepôt	728	-67,2	37,1	-32,9	14,0
Exploitation agricole ou forestière	547	-22,1	-1,2	-19,1	-0,2
Hébergement hôtelier	27	-52,9	9,2	-21,1	11,4
Industrie	335	-14,7	11,7	-20,7	5,9
Service public ou d'intérêt collectif	309	-34,1	-0,5	-22,1	1,8
<b>Ensemble</b>	<b>2 545</b>	<b>-47,3</b>	<b>13,6</b>	<b>-23,3</b>	<b>5,1</b>

**Note :** données brutes provisoires en date réelle.  
*Source : SEDS, Sit@del2, estimation au 30 avril 2021.*

### ► Pour en savoir plus

- Les bulletins de la Dreal, [les résultats chiffrés et commentés de la construction de logements](#) :
- Les bulletins de la Dreal, [les résultats chiffrés et commentés de l'ECLN](#)
- [Le tableau de bord sur la construction neuve de locaux non résidentiels](#)



# Une dynamique brisée par la crise sanitaire

Fortement touchée par les mesures liées à la crise sanitaire, la fréquentation dans les hôtels de la région chute de près de moitié en 2020. Malgré le soutien de la clientèle résidente au cours de la période estivale, ce sont seulement 4,9 millions de nuitées qui ont été enregistrées en Hauts-de-France. Dans les campings, la perte de fréquentation est moindre (- 21 %), mais plus marquée qu'au niveau national. Comme l'hôtellerie, ces hébergements de plein air ont particulièrement pâti de la désaffection de la clientèle non résidente (- 50 %).

## Deux fois moins de nuitées dans les hôtels

Après une année 2019 record, la fréquentation hôtelière en 2020 dans les Hauts-de-France s'effondre avec la crise sanitaire. Elle atteint 4,9 millions de nuitées, soit une baisse de 46 % sur un an, cependant un peu moins forte qu'en France métropolitaine (- 51 %). Alors que l'année avait bien débuté, la fréquentation dans les hôtels de la région a été stoppée net à partir de la mi-mars avec le début du premier confinement ► **figure 1 et 2.**

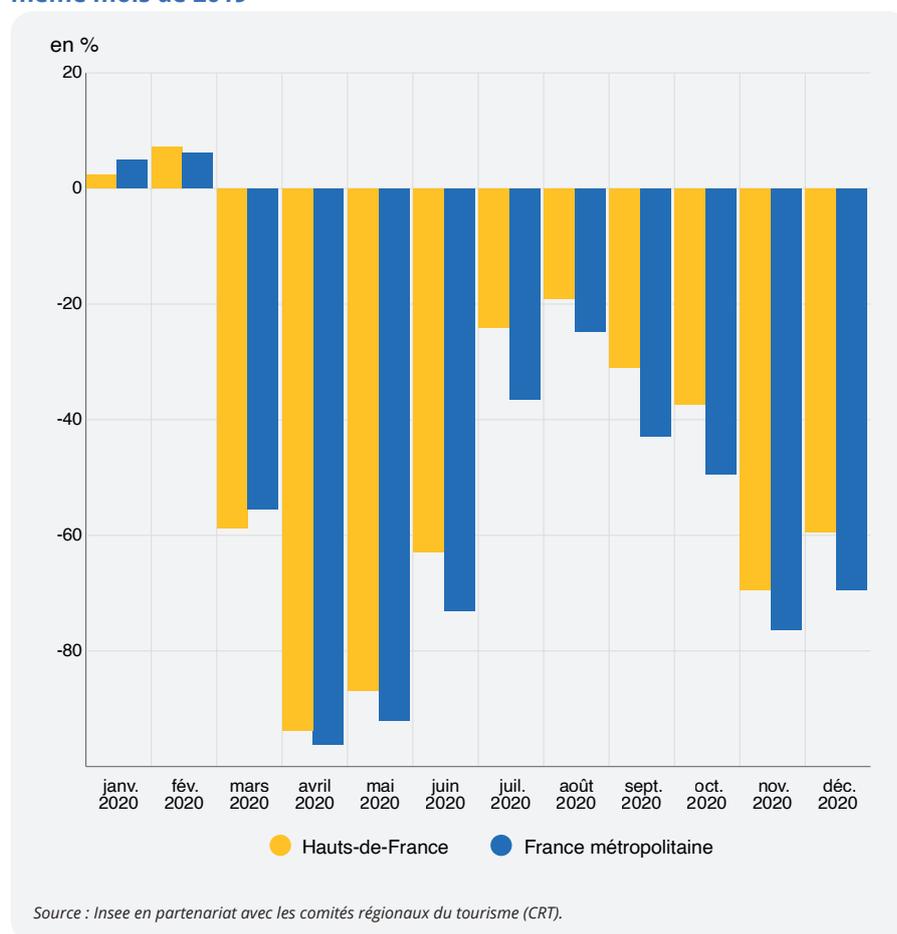
En avril, le nombre de nuitées chute ainsi de 94 %, conséquence de l'ouverture de seulement 28 % des hôtels. Toutefois, les Hauts-de-France sont la région de France métropolitaine où la proportion d'établissements ouverts est alors la plus forte (22 % au niveau national). Pour les hôtels restés en activité, la fréquentation a été limitée avec un taux d'occupation réduit à 19 % (15 % en France) ► **figure 3.**

À partir du 11 mai, date du début du premier déconfinement de la population, la clientèle s'est faite plus nombreuse et les hôtels ont peu à peu rouvert leurs portes : un sur deux en mai, puis quatre sur cinq en juin. La perte de fréquentation se réduit un peu en mai (- 87 % de nuitées) et davantage en juin (- 63 %), mais à un rythme plus rapide qu'au niveau national (respectivement - 92 % et - 73 %).

## Une saison estivale soutenue par la clientèle résidente

La période juillet-août marque un regain d'activité dans l'hôtellerie sans toutefois égaler le niveau de fréquentation de l'année passée (- 22 % des nuitées) ► **figure 2.**

► 1. Évolution du nombre de nuitées totales dans les hôtels par rapport au même mois de 2019



### Avertissement

L'enquête mensuelle de fréquentation touristique habituellement conduite par l'Insee a été suspendue en mars compte tenu de la crise sanitaire liée à la Covid-19. En avril, mai et juin 2020, du fait du premier confinement, les enquêtes de fréquentation touristique ont été réalisées en mode allégé. Ce mode d'enquête a été reconduit en novembre et décembre à la suite du deuxième confinement intervenu fin octobre.

Dans ce cadre, seules les informations portant sur la capacité d'accueil et sur le nombre total de nuitées dans les hôtels ont été collectées. Les questions sur le pays de provenance de la clientèle (résidente versus non résidente) et le motif de séjour (de loisir versus professionnel) ne sont plus posées.

Ceci s'explique principalement par la baisse des touristes en provenance de l'étranger (- 45 %), conséquence là aussi de la pandémie et des politiques de restrictions mises en place aux frontières. La fréquentation des résidents diminue également, mais de manière plus limitée (- 11 %). Ainsi, le volume des nuitées des non-résidents ne représente plus que 22 % de l'ensemble, contre 31 % un an auparavant.

En France métropolitaine, la fréquentation hôtelière, plus dépendante des touristes non résidents, recule de 30 %.

En septembre et octobre, le nombre de nuitées dans les hôtels des Hauts-de-France plonge à nouveau (- 33 % des nuitées, - 46 % au niveau national), avec une chute de 70 % de la fréquentation des non-résidents (- 23 % pour les résidents).

Le 2<sup>e</sup> confinement à partir de la fin octobre fait plonger l'activité hôtelière en novembre et décembre (- 65 % de nuitées en moyenne). La part d'hôtels en activité diminue, mais moins que lors du 1<sup>er</sup> confinement. Elle est de 69 % en novembre, puis de 67 % le mois suivant (60 % en moyenne en France).

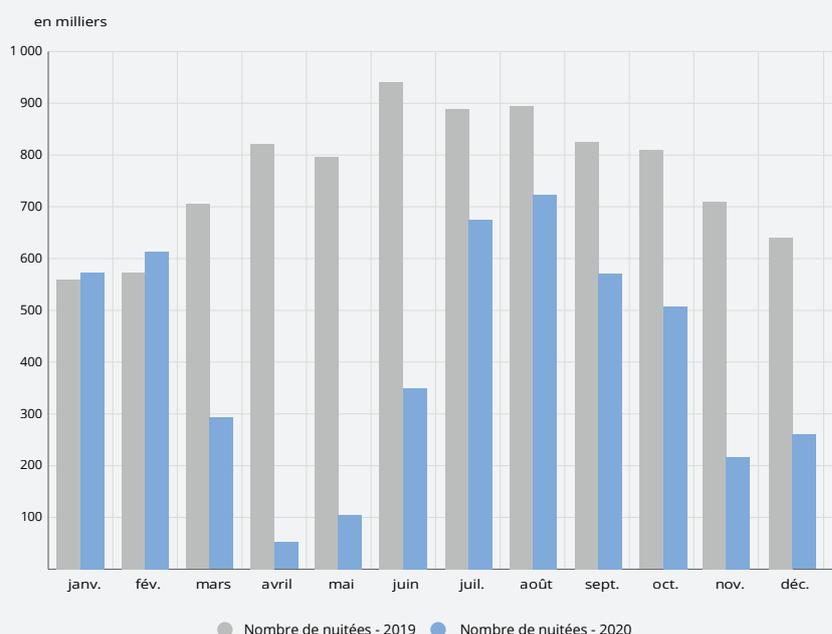
Au final, sur l'année 2020, le chiffre d'affaires de l'hôtellerie en Hauts-de-France baisse de 45 % (- 48 % en moyenne nationale) ► **figure 4**.

### Saison mitigée dans les campings

Les campings des Hauts-de-France ont également fortement subi la crise sanitaire. Le premier confinement les prive d'activité. Sur la période estivale, de juillet à septembre, la fréquentation diminue de 21 % par rapport à la même période en 2019, passant ainsi de 1,9 millions à 1,5 millions en 2020 ► **figure 5**. Comme pour les hôtels, les campings pâtissent de la moindre fréquentation des non-résidents (- 50 % de nuitées). À l'inverse, la clientèle résidente, attirée par le tourisme de plein air, est restée fidèle (- 2,9 % de nuitées). Au sein de la région, les campings du littoral tirent leur épingle du jeu avec une baisse de 8,5 % de leur fréquentation. En termes de nuitées (- 16 %), les campings des Hauts-de-France présentent un bilan mitigé, se situant en queue de peloton au niveau national juste devant l'Île-de-France et la Corse. Ils parviennent toutefois à limiter l'impact de la crise sanitaire, la baisse de leur chiffre d'affaires étant moins marquée qu'au niveau national ► **figure 4**.

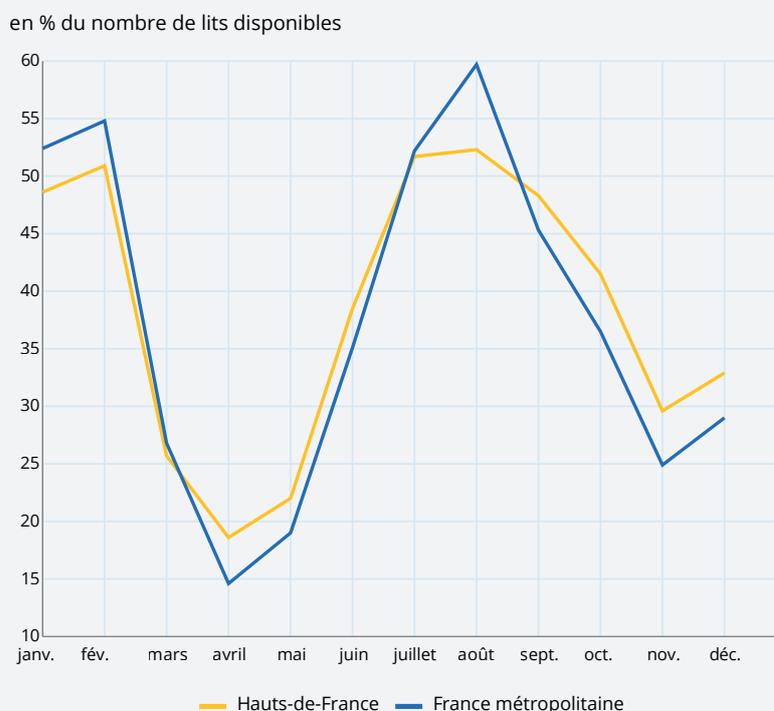
Julien Marache, Insee Hauts-de-France

## ► 2. Nombre de nuitées totales dans les hôtels en 2019 et 2020 selon les mois



Source : Insee en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT).

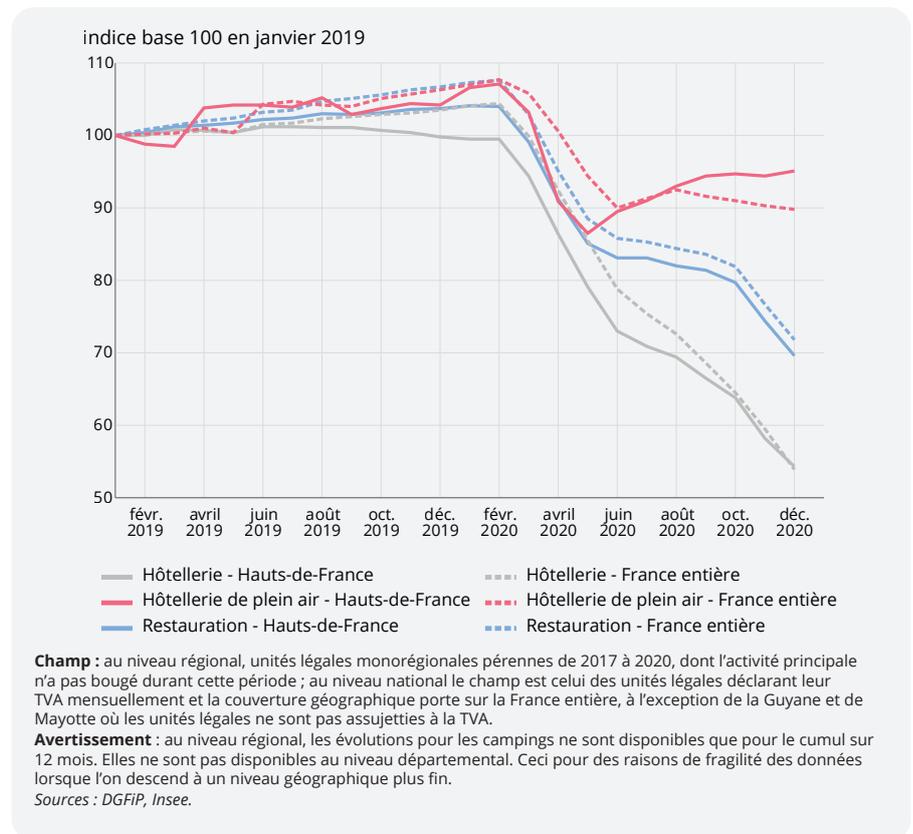
## ► 3. Taux d'occupation dans les hôtels en 2020



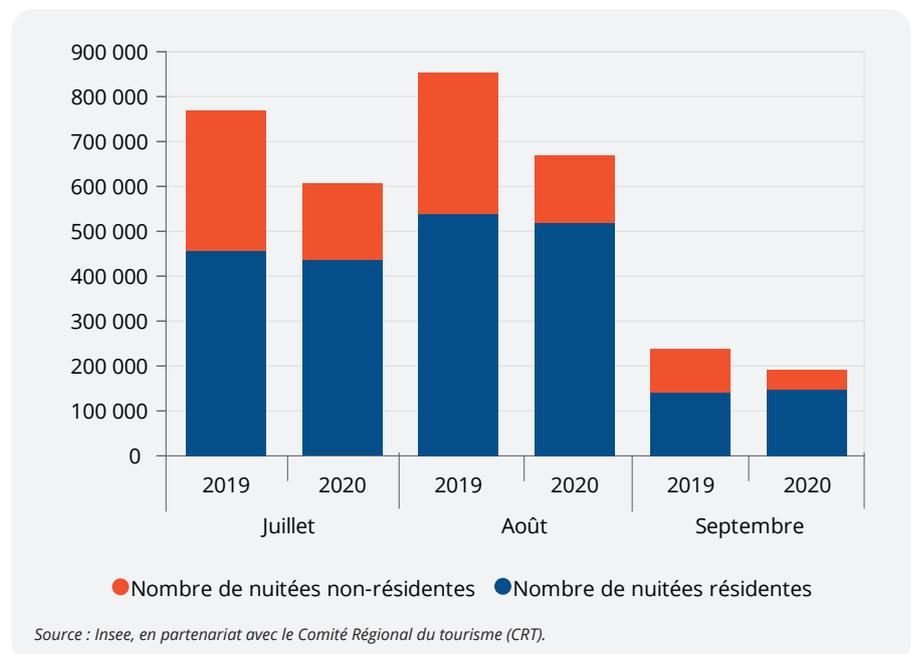
Note : données définitives.

Source : Insee en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT).

#### ► 4. Évolution du chiffre d'affaires des 12 derniers mois



#### ► 5. Nombre de nuitées résidentes et non résidentes dans les campings des Hauts-de-France, au 3<sup>e</sup> trimestre en 2019 et 2020 selon les mois





# Le transport de passagers s'effondre, celui des marchandises résiste mieux

La pandémie et les confinements ont considérablement diminué les déplacements et l'activité économique, touchant fortement le secteur des transports. Le trafic de passagers est ainsi en forte baisse dans les aéroports de Beauvais et Lesquin comme sous le tunnel de la Manche. Le nombre d'immatriculations de véhicules freine brutalement. Comme au niveau national, le transport de marchandises a mieux résisté.

## Chute brutale du transport aérien

En raison de la pandémie de Covid-19, le trafic aérien de passagers a chuté de deux tiers en 2020 dans les Hauts-de-France. Près de 2 millions de passagers ont ainsi décollé ou atterri dans la région, contre plus de 6 millions en 2019 ► **figure 1**. Ce repli brutal intervient après 12 ans de hausse quasi continue ► **figure 2**. Au niveau national, le trafic a connu le même trou d'air, l'aéroport de Roissy accusant par exemple une baisse de 70 % du nombre de passagers.

Dans la région, deux passagers sur trois ont fréquenté l'aéroport de Beauvais en 2020. Les lignes à bas coût (low-cost) représentent la quasi-totalité des passagers à Beauvais et 61 % à Lesquin.

## Coup de frein des immatriculations de véhicules

En 2020, le nombre d'immatriculations de véhicules neufs a baissé d'un tiers par rapport à 2019. Cette baisse est plus

marquée qu'au niveau national (- 23 %) ► **figure 3**. Elle est particulièrement prononcée dans l'Oise (- 47 %) où est traditionnellement immatriculée une part importante de véhicules professionnels ► **figure 4**.

Les immatriculations de camionnettes ont reculé de 20 %, soit un peu plus qu'au niveau national (- 16 %). L'Oise se distingue de nouveau avec un repli deux fois supérieur (- 40 %). La baisse des immatriculations s'accompagne d'une hausse des livraisons à domicile qui se sont sensiblement développées avec la Covid-19.

## Effondrement du trafic sous le tunnel de la Manche

Après des années de hausse continue, le trafic de passagers sous le tunnel de la Manche s'effondre en 2020. Les navettes (Shuttle) ont transporté 46 % de voitures et 71 % d'autocars de moins qu'en 2019. La fréquentation de l'Eurostar est aussi en fort repli (- 77 %). Bien qu'en

diminution, le fret a mieux résisté. La baisse de fréquentation du Tunnel est par exemple de seulement 9 % pour les camions et 19 % pour les trains de marchandises. ●

François Pinchemel, DREAL

### Avertissement

Les données sur le transport routier de marchandises relatives à l'année 2020 produites par le Service de la Donnée et des Études Statistiques (SDES) ne sont pas disponibles au moment de la rédaction de ce bilan économique.

## ► 1. Passagers des aéroports

	Hauts-de-France			France entière	
	Passagers 2020 (nombre)	Évolution 2020/2019 (en %)	Évolution annuelle moyenne 2019/2014 <sup>1</sup> (en %)	Évolution 2020/2019 (en %)	Évolution annuelle moyenne 2019/2014 <sup>1</sup> (en %)
Lignes nationales	621 432	-57,5	6,6	-55,7	2,4
Lignes internationales	137 3673	-70,8	0,7	-72,6	4,8
Transit	1 100	-82,3	-20,7	-68,1	-3,9
<b>Total</b>	<b>1 996 205</b>	<b>-67,7</b>	<b>1,9</b>	<b>-67,8</b>	<b>4,1</b>
<i>dont lignes à bas coût (low cost)</i>	<i>1 692 788</i>	<i>-66,3</i>	<i>2,0</i>	<i>-69,8</i>	<i>10,3</i>
Part des lignes à bas coût (low cost (en%))	84,8	///	///	///	///

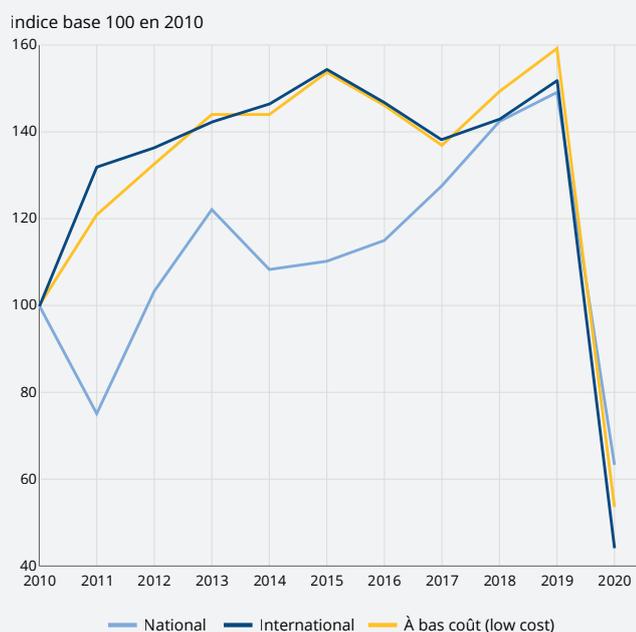
Note : données brutes.

<sup>1</sup> : taux d'évolution annuel qu'aurait connu le trafic passager si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.

/// : absence de données due à la nature des choses.

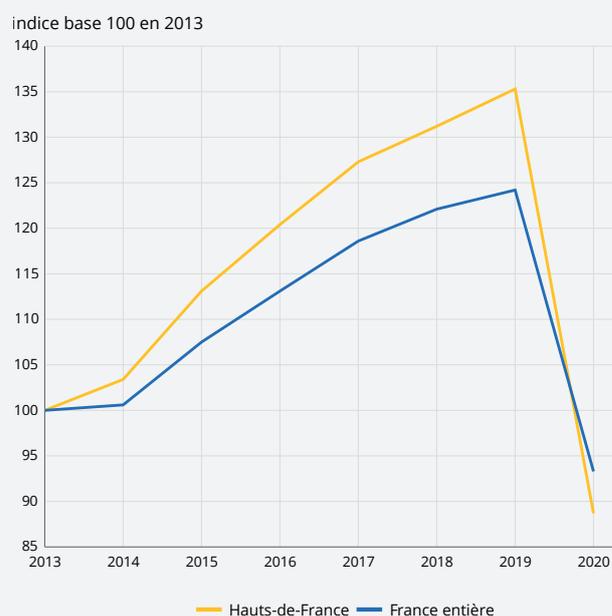
Source : Union des aéroports français.

## ► 2. Évolution du nombre de passagers des aéroports dans les Hauts-de-France



Source : Insee en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT).

## ► 3. Évolution du nombre d'immatriculations de véhicules particuliers neufs



Note : données brutes.  
Source : SDES, Rsvéro.

## ► 4. Immatriculations de véhicules neufs

	Véhicules particuliers		Véhicules utilitaires légers <sup>1</sup>		Véhicules industriels à moteur <sup>2</sup>		Ensemble immatriculations <sup>3</sup>	
	2020 (nombre)	Évolution 2020/2019 (en %)	2020 (nombre)	Évolution 2020/2019 (en %)	2020 (nombre)	Évolution 2020/2019 (en %)	2020 (nombre)	Évolution 2020/2019 (en %)
Aisne	19 499	-19,9	4 758	-12,9	875	-45,6	25 194	-19,9
Nord	65 673	-24,9	13 703	-11,5	1 212	-34,1	80 748	-23,1
Oise	66 024	-48,4	7 757	-40,5	1 222	-20,7	75 038	-47,4
Pas-de-Calais	32 980	-20,9	5 773	-14,5	1 050	-30,2	39 875	-20,3
Somme	24 506	-33,7	6 253	-10,5	217	-26,6	31 097	-30,0
<b>Hauts-de-France</b>	<b>208 682</b>	<b>-34,5</b>	<b>38 244</b>	<b>-19,9</b>	<b>4 630</b>	<b>-32,5</b>	<b>251 952</b>	<b>-32,5</b>
France entière	1 684 697	-24,8	410 020	-15,6	43 877	-23,2	2 144 937	-23,1

Note : données brutes.

<sup>1</sup> : camionnettes et véhicules automoteurs spécialisés ≤ 3,5 t de PTAC.

<sup>2</sup> : camions, véhicules automoteurs spécialisés > 3,5 t de PTAC.

<sup>3</sup> : y compris immatriculations de transports en commun.

Source : SDES, Rsvéro.

## Définitions

### Activité partielle (chômage partiel)

L'activité partielle est un dispositif permettant à un employeur confronté à des difficultés conjoncturelles de réduire ou de suspendre temporairement l'activité de ses salariés pour maintenir leur emploi, tout en assurant une indemnisation pour compenser tout ou partie de la rémunération de ses salariés. L'activité partielle s'adresse à tous les salariés qui subissent une baisse de rémunération imputable à une réduction de l'horaire de travail en deçà de la partie légale de travail ou à une fermeture de tout ou partie de l'établissement.

### Arrivées

Nombre de clients différents qui séjournent une ou plusieurs nuits consécutives dans un même hôtel.

### Catégories de demandes d'emploi établies par Pôle emploi

La publication des effectifs de demandeurs d'emploi inscrits se fait selon les catégories statistiques suivantes :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;

- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;

- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois) ;

- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi. Ils peuvent être en stage ou formation, en maladie, en contrat de sécurisation professionnelle (CSP).

- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple, bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

### Cessation d'entreprise

Il s'agit de l'arrêt total de l'activité économique de l'entreprise.

Il ne faut pas confondre la notion de défaillance avec la notion plus large de cessation. Les liquidations qui font

suite à une défaillance ne représentent qu'une partie, variable avec le temps et le secteur d'activité, de l'ensemble des cessations.

### Chiffre d'affaires dans l'hôtellerie ou la restauration

Le chiffre d'affaires représente le montant des affaires (hors taxes) réalisées par une unité statistique (entreprise, unité légale) avec les tiers dans l'exercice de son activité professionnelle normale et courante. Il correspond à la somme des ventes de marchandises, de produits fabriqués, des prestations de services et des produits des activités annexes. Chaque mois, les unités légales des entreprises remplissent des formulaires pour le paiement de la TVA. Seules sont retenues les unités légales mono-régionales pérennes de 2017 à 2020, dont l'activité principale n'a pas bougé durant cette période et correspond à l'hôtellerie ou la restauration.

### Chômeur (BIT)

Un chômeur au sens du Bureau International du Travail (BIT) est une personne âgée de 15 ans ou plus :

- sans emploi durant une semaine donnée ;
- disponible pour travailler dans les deux semaines ;
- qui a effectué, au cours des quatre dernières semaines, une démarche active de recherche d'emploi ou a trouvé un emploi qui commence dans les trois mois.

### Contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui a pour but de donner à des jeunes ayant satisfait à l'obligation scolaire une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié.

L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en centre de formation d'apprentis (CFA) ou en établissement de formation et enseignement du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat.

Le contrat d'apprentissage peut être à durée déterminée ou indéterminée en incluant une période d'apprentissage. La durée de formation en CFA ou en établissement de formation varie selon les qualifications préparées mais elle doit représenter au minimum 25 % de la durée totale du contrat ou de la période d'apprentissage.

La durée du contrat varie de 6 mois à 3 ans en fonction du type de profession et de la qualification préparée, et peut être étendue à 4 ans si l'apprenti est reconnu travailleur handicapé ou s'il est inscrit sur la liste officielle des sportifs de haut niveau.

Tout jeune âgé de 16 à 29 ans révolus peut entrer en apprentissage, ainsi que les jeunes de 15 ans s'ils ont achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire. Pour les moins de 26 ans, la rémunération minimale est comprise entre 25 et 78 % du Smic ou du minimum conventionnel (retenir le plus élevé des deux). Elle varie selon l'âge de l'apprenti et l'année d'exécution du contrat. Les plus de 26 ans sont rémunérés, au minimum, au niveau du Smic ou du minimum conventionnel (le plus élevé des deux). Les apprentis sont totalement ou partiellement exonérés de cotisations salariales, selon que leur rémunération est inférieure ou égale à 79 % du Smic.

Tout employeur, du secteur privé ou public, y compris les associations, peut embaucher un apprenti s'il déclare prendre les mesures nécessaires à l'organisation de l'apprentissage : le suivi, obligatoire, par un maître d'apprentissage, notamment. L'employeur est totalement ou partiellement exonéré de cotisations sociales sur le salaire des apprentis, selon les caractéristiques de l'entreprise.

Pour les contrats conclus avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'employeur perçoit différentes aides pour l'embauche d'un apprenti, sous forme de prime forfaitaire ou de crédit d'impôt, selon la taille de l'entreprise, l'âge de l'apprenti et le niveau de formation préparé. Pour les contrats conclus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, une aide unique à l'apprentissage est versée aux employeurs du secteur privé de moins de 250 salariés pour l'emploi d'un apprenti préparant un niveau de formation inférieur ou égal au baccalauréat. Cette aide est égale à 4 125 euros la première année du contrat, 2 000 euros la 2<sup>e</sup> année et 1 200 euros la 3<sup>e</sup> année. Par ailleurs, dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution », une aide exceptionnelle aux employeurs d'apprentis a été mise en place pour les contrats signés à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2020. Sont éligibles l'ensemble des employeurs du secteur privé de moins de 250 salariés, ainsi que les employeurs du secteur privé de plus de 250 salariés s'engageant à atteindre un certain quota d'alternants dans leurs effectifs au 31 décembre 2021.

L'aide exceptionnelle porte sur la première année de contrat uniquement : 5 000 euros pour l'apprenti est mineur, 8 000 euros s'il est majeur. Pour les contrats qui étaient éligibles à l'aide unique, l'aide exceptionnelle s'y substitue (pour la première année de contrat uniquement).

### **Contrat d'insertion dans la vie sociale / CIVIS**

Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS), dans son volet « accompagnement vers l'emploi », a été mis en œuvre en 2005. Il s'adressait aux jeunes de 16 à 25 ans faiblement qualifiés et rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle. Il avait pour objectif d'organiser les actions nécessaires à la réalisation de leur projet d'insertion dans un emploi durable. Ce contrat était conclu avec les missions locales ou les permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO). Sa durée était d'un an renouvelable. Les titulaires d'un CIVIS âgés d'au moins 18 ans pouvaient bénéficier d'un soutien de l'État sous la forme d'une allocation versée pendant les périodes durant lesquelles ils ne percevaient ni une rémunération au titre d'un emploi ou d'un stage, ni une autre allocation. Ce dispositif a été supprimé au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour faire place au PACEA.

### **Contrat de professionnalisation**

Le contrat de professionnalisation s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus ainsi qu'aux bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation spécifique de solidarité (ASS), de l'allocation adulte handicapé (AAH) ou d'un contrat unique d'insertion (CUI).

Il s'agit d'un contrat de travail du secteur privé, en alternance, à durée déterminée ou indéterminée et incluant une période de professionnalisation.

Son objectif est de permettre aux salariés d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser leur insertion ou réinsertion professionnelle.

L'action de professionnalisation comporte des périodes de travail en entreprise et des périodes de formation. La formation se situe au début du contrat à durée indéterminée, et, dans le cas d'un contrat à durée limitée, elle court sur toute la durée du contrat. La durée de l'action de professionnalisation est en principe comprise entre 6 et 12 mois, mais peut être portée à 24 mois ou 36 mois,

respectivement par accord collectif de branche ou selon les caractéristiques du salarié. La durée de formation est d'au moins 15 % de la durée de l'action de professionnalisation sans pouvoir être inférieure à 150 heures.

Les bénéficiaires âgés de 16 à 25 ans révolus sont rémunérés en pourcentage du Smic (entre 55 % et 80 %) selon leur âge et leur niveau de formation ; les autres salariés perçoivent une rémunération qui ne peut être ni inférieure au Smic ni à 85 % du salaire minimum conventionnel.

Une aide forfaitaire à l'employeur (AFE) et une aide forfaitaire de Pôle emploi peuvent être accordées aux entreprises sous certaines conditions lorsqu'elles emploient en contrat de professionnalisation.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les exonérations des cotisations patronales spécifiques pour les employeurs ayant conclu un contrat avec un demandeur d'emploi âgé d'au moins 45 ans ou entre un jeune de 16 à 25 ans et un groupement d'employeurs ont été supprimés. Les employeurs qui bénéficiaient de ces exonérations sont éligibles à la réduction générale de cotisation sociale employeur qui a été renforcée. Par ailleurs, dans le cadre du plan « 1 jeune 1 solution », une aide exceptionnelle aux employeurs a été mise en place pour les contrats de professionnalisation des personnes de moins de 30 ans signés à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2020. Elle s'adresse aux entreprises de moins de 250 salariés ainsi qu'aux entreprises de 250 salariés et plus s'engageant selon des modalités définies par décret, à atteindre un seuil de contrats en alternance ou favorisant l'insertion professionnelle dans leur effectif au 31 décembre 2021. Cette aide exceptionnelle concerne la première année d'exécution du contrat et s'élève à 5 000 euros pour les moins de 18 ans et à 8 000 pour les bénéficiaires majeurs.

### **Contrat unique d'insertion / CUI**

Le contrat unique d'insertion, qui a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, se décline en deux volets :

1) le CUI- Contrat Initiative Emploi (CUI-CIE), s'adresse aux employeurs du secteur marchand et ouvre droit à une aide financière sans exonération spécifique de cotisations sociales. À partir de 2018, il était autorisé

uniquement dans les départements d'outre-mer (DOM) ou pour les contrats exclusivement financés par les conseils départementaux dans le cadre des conventions annuelles d'objectifs et de moyens (CAOM). En lien avec le plan « 1 jeune, 1 solution », ces contrats sont désormais élargis à l'ensemble du territoire lorsqu'ils sont au profit du public jeune. Les CIE Jeunes s'adressent aux publics âgés de moins de 26 ans, à l'exception des bénéficiaires en situation de handicap, pour lesquels la limite d'âge est portée à moins de 31 ans.

2) le CUI- Contrat d'Accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE), s'adresse aux employeurs du secteur non marchand et ouvre droit à une aide financière et à une exonération spécifique de cotisations sociales. En 2018, les CUI-CAE ont été remplacés par les Parcours emploi compétences (PEC).

### **Correction des variations saisonnières / CVS**

L'évolution d'une série statistique peut en général se décomposer en effets de trois facteurs : une tendance, une composante saisonnière et une composante irrégulière. La correction des variations saisonnières est une technique que les statisticiens emploient pour éliminer l'effet des fluctuations saisonnières normales sur les données, de manière à en faire ressortir les tendances fondamentales (tendance et composante irrégulière).

Ainsi, par exemple, le taux de chômage désaisonnalisé supprime les variations dues au profil saisonnier habituel d'embauche pendant l'été et de mise à pied pendant l'hiver dans des secteurs d'activité comme l'agriculture et la construction.

### **Création d'entreprise**

La statistique mensuelle des créations d'entreprises est constituée à partir des informations du Répertoire des entreprises et des établissements (REE), issu de Sirene.

Les créations d'entreprises correspondent aux unités légales du répertoire Sirene qui enregistrent un début d'activité relevant de l'un des cas suivants :

- l'immatriculation d'une nouvelle unité légale avec création d'une nouvelle combinaison de facteurs de production ;

- le cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de plus d'un an (il n'y a pas de nouvelle immatriculation mais reprise de l'ancien numéro Siren, en général pour un entrepreneur individuel) ;

- le cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de moins d'un an, mais avec changement d'activité ;

- la reprise par une unité légale nouvellement immatriculée de tout ou partie des activités et facteurs de production d'une autre unité légale, lorsqu'il n'y a pas de continuité économique entre la situation du cédant et celle du repreneur.

On considère qu'il n'y a pas continuité économique de l'unité légale si, parmi les trois éléments suivants concernant son siège, au moins deux sont modifiés lors de la reprise : l'unité légale contrôlant l'établissement siège, l'activité économique et la localisation.

Depuis les données relatives à janvier 2009, à la suite de la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur (renommé micro-entrepreneur, à compter du 19 décembre 2014), les statistiques de créations d'entreprises incluent les demandes de créations enregistrées dans Sirene au titre de ce régime. Ce dénombrement n'inclut pas les entrepreneurs déjà en activité avant le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et qui avaient demandé, à titre dérogatoire au plus tard le 31 mars 2009, à bénéficier du régime micro-social et du versement fiscal libératoire en 2009.

La statistique de créations d'entreprises couvre l'ensemble des activités marchandes hors agriculture. Le territoire de comparaison nationale retenu est la France entière.

#### Défaillance d'entreprise

Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Cette procédure intervient lorsqu'une entreprise est en état de cessation de paiement, c'est-à-dire qu'elle n'est plus en mesure de faire face à son passif exigible avec son actif disponible.

Remarque : il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation (voir cette dernière définition). Le territoire de comparaison nationale retenu est la France entière.

#### Demande d'indemnisation pour activité partielle

Le dispositif de l'activité partielle (ou chômage partiel) permet aux établissements confrontés à des difficultés temporaires de diminuer ou suspendre

leur activité tout en assurant aux salariés une indemnisation pour compenser leur perte de salaire.

L'activité partielle fait l'objet de demandes d'autorisation préalables (DAP) déposées par les établissements souhaitant recourir à l'activité partielle en raison de la crise sanitaire, ainsi que les demandes d'indemnisation (DI). Lors de la phase d'indemnisation, il est possible que le nombre d'heures effectivement consommé soit inférieur à celui qui avait été demandé. En complément des données administratives (DAP et DI), les réponses des entreprises à l'enquête mensuelle Acemo-Covid-19 sont mobilisées. Elles permettent d'estimer le nombre de salariés qui ont été effectivement placés en activité partielle chaque mois, et d'anticiper ainsi les demandes d'indemnisations qui vont arriver, les entreprises disposant, pour un mois donné, d'un délai d'un an pour faire leur demande. L'ensemble des données présentées sur l'activité partielle sont susceptibles d'être révisées.

#### Demandeurs d'emploi en fin de mois / DEFM

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois. Le territoire de comparaison nationale retenu est la France entière.

#### Demandeurs d'emploi de longue durée / DELD

Les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) sont ceux inscrits à Pôle emploi depuis un an ou plus.

#### Demandeurs d'emploi de très longue durée / DETLD

Les demandeurs d'emploi de très longue durée (DETLTD) sont ceux inscrits à Pôle emploi depuis deux ans ou plus.

#### Durée moyenne de séjour (hôtellerie, hôtellerie de plein air)

Rapport du nombre de nuitées au nombre d'arrivées des clients hébergés.

#### Emplois francs

Expérimenté à partir du 1<sup>er</sup> avril 2018 puis généralisé à la France entière au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le dispositif d'emploi franc est un dispositif qui permet à un employeur de bénéficier d'un aide lorsqu'il embauche un habitant résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV). Le dispositif est valable jusqu'au 31 décembre 2021. Le montant de l'aide est de 5 000 € par

an pour un CDI et de 2 500 € par an pour un CDD d'au moins 6 mois, proratisé au temps de travail effectué.

Dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution » le dispositif est renforcé temporairement pour les jeunes de moins de 26 ans à partir du 15 octobre 2020. L'aide passe ainsi à 7 000 € la première année, puis 5 000 € les années suivantes, dans la limite de trois ans, pour un recrutement en CDI ; 5 500 € la première année, puis 2 500 € l'année suivante, dans la limite de deux ans, pour un recrutement en CDD d'au moins six mois.

#### Emploi salarié

Par salariés, il faut entendre toutes les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre unité institutionnelle résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente. Le territoire de comparaison nationale retenu est la France hors Mayotte.

Les non-salariés sont les personnes qui travaillent mais sont rémunérées sous une autre forme qu'un salaire.

#### Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie

L'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie permet l'observation conjoncturelle de la fréquentation dans l'hôtellerie et l'étude de la structure de la clientèle, notamment de son origine géographique. Elle permet d'établir des indicateurs de taux d'occupation, de durée moyenne de séjour ou de part de la clientèle professionnelle.

Réalisée chaque mois depuis 1982, elle couvre un échantillon national de 8 300 établissements homologués (1 à 5 étoiles dans le nouveau classement hôtelier) et non homologués de chaînes de la France métropolitaine et des départements d'Outre-mer (DOM). L'échantillon final est de 12 000 hôtels environ pour satisfaire les besoins d'information locale.

#### Entreprise

L'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes.

#### Estimations d'emploi localisé

À partir de la validité 2007, les estimations d'emploi annuelles sont calculées à partir du dispositif Estel (Estimations

d'emploi localisé), basé sur la mobilisation de sources issues de données administratives.

Pour les salariés, il s'agit principalement de données issues des déclarations sociales réalisées par les employeurs et des données du fichier de paye des agents de l'État.

Pour les non-salariés agricoles, les sources mobilisées sont les fichiers de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et pour les non-salariés non agricoles, les fichiers de l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (Acos) qui est la Caisse Nationale des Unions de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (Urssaf).

Le dispositif Estel réalise une synthèse de sources issues de données administratives. S'appuyant sur des données individuelles, il permet de corriger la multiactivité. Estel mesure l'emploi sur la dernière semaine de l'année et tout emploi déclaré est comptabilisé.

Le passage à Estel assure la production des estimations d'emploi annuelles à un niveau géographique et sectoriel plus fin que l'ancien système (celui du département croisé avec le niveau A38 de la NAF rév.2 et de la zone d'emploi croisée avec le niveau A5 de la NAF rév.2). Par ailleurs, le dispositif Estel permet la double localisation de l'emploi (au lieu de résidence et au lieu de travail) et regroupe des informations sur le sexe et l'âge des travailleurs salariés et non salariés.

### Établissement

L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'unité légale. Il produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique...

### Heures rémunérées

Le volume d'heures rémunérées correspond à la durée pour laquelle le salarié est rémunéré sur une période. Cela inclut notamment les heures supplémentaires mais aussi les absences pour lesquelles le salarié perçoit une rémunération, comme les congés payés, les jours fériés ou les jours attribués au titre de la réduction du temps de travail. Ce

volume d'heures rémunérées est une composante importante de l'activité économique, même s'il ne la mesure pas directement : d'une part, certaines absences sont considérées comme du travail rémunéré et d'autre part, la rémunération des salariés ne reflète pas toujours les fluctuations de leur productivité.

### Hôtellerie de plein air (camping)

Les campings-caravanings classés le sont selon les nouvelles normes Atout France en vigueur depuis juillet 2012. Ils sont classés de 1 à 5 étoiles. Les conditions requises pour ce classement portent sur les équipements communs, les équipements sanitaires, l'accessibilité aux personnes handicapées. Le territoire de comparaison nationale retenu est la France métropolitaine.

### Immatriculations de véhicules neufs

Les immatriculations de véhicules neufs sont issues du répertoire statistique des véhicules routiers (Rsvero) qui recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français (départements d'outre-mer compris). Les immatriculations provisoires de véhicules neufs (plaques commençant par WW) ne sont pas comptabilisées.

### Intérim

L'opération de « travail intérimaire » (ou « intérim » ou « travail temporaire ») consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail intérimaire (ou entreprise de travail temporaire). Elle se caractérise donc par une relation triangulaire entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise cliente et le salarié, et implique la conclusion de deux contrats : un contrat de mise à disposition (entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise cliente) et un contrat de mission (entre l'entreprise de travail temporaire et le salarié).

### Logement autorisé

Un logement autorisé est un logement, non encore réalisé, qui a été autorisé dans un permis de construire ou dans une non-opposition à une déclaration préalable.

### Logement collectif

Les logements collectifs (appartements) font partie d'un bâtiment dans lequel sont superposés plus de deux logements distincts et dont certains ne disposent pas d'un accès privatif.

### Logement commencé

Un logement est considéré comme commencé (ou mis en chantier) après réception de la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) envoyée par le pétitionnaire (ou maître d'ouvrage). Un chantier est considéré ouvert lorsque les fouilles en rigole (i.e. creusement du sol pour permettre la construction) ou les fondations sont entreprises pour une partie ou la totalité des constructions autorisées.

### Logement individuel

Un logement individuel est un logement dans une maison individuelle. Une maison individuelle peut comporter deux logements individuels s'ils ont été construits par le même maître d'ouvrage d'après le code de la construction et de l'habitation.

### Micro-entrepreneur

Un micro-entrepreneur bénéficie du régime de même nom (appelé auto-entrepreneur jusque 2014), qui offre des formalités de création d'entreprise allégées et un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Il s'applique aux entrepreneurs individuels qui en font la demande, sous certaines conditions. Le micro-entrepreneur bénéficie ainsi notamment :

- du régime fiscal de la micro-entreprise ;
- du régime micro-social ;
- d'une exonération ou d'une franchise de TVA.

Le régime peut concerner des activités commerciales, artisanales ou libérales, à titre principal ou complémentaire.

Sont exclus du régime :

- les activités rattachées à la Mutualité sociale agricole (MSA) ;
- les professions libérales réglementées ne relevant pas de la caisse de retraite de la Cipav (professions juridiques et judiciaires, professions de santé, experts comptables, agents généraux d'assurance...);
- les activités relevant de la TVA immobilière (opérations des marchands de biens, lotisseurs, agents immobiliers...);
- les activités artistiques relevant de la Maison des artistes ou de l'association Agessa ;
- les activités de dirigeant majoritaire d'une entreprise ;
- le cumul avec une activité de travailleur indépendant non salarié déjà immatriculé et relevant de la Sécurité sociale des indépendants.

Le régime de l'auto-entrepreneur a été initialement créé par la loi de modernisation de l'économie (LME) n°2008-776 du 4 août 2008 et est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

La loi Pinel du 18 juin 2014 l'a transformé en régime du micro-entrepreneur à partir du 19 décembre 2014. Elle lui a imposé de nouvelles obligations comme l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants ou au répertoire des métiers (RM) pour les artisans. Elle a également mis fin à l'exonération de la taxe pour frais de chambre consulaire et exigé le paiement de la cotisation foncière des entreprises dès la deuxième année d'activité et non plus à partir de la quatrième année. Elle a aussi prévu la fusion du régime fiscal de la micro-entreprise et du régime micro-social à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Ainsi, depuis cette date, les entrepreneurs individuels relevant du régime fiscal de la micro-entreprise sont automatiquement soumis au régime micro-social.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les seuils de chiffre d'affaires permettant l'accès au régime fiscal de la micro-entreprise et du régime micro-social ont été doublés. Ils s'appliquent désormais aux entreprises dont le chiffre d'affaires de l'année civile précédente ou de l'avant-dernière année n'excède pas :

- 170 000 euros pour une activité de vente de marchandises, d'objets, d'aliments à emporter ou à consommer sur place, ou de fourniture de logement ;
- 70 000 euros pour une activité de services.

### **Nomenclature d'activités française / NAF rév. 2, 2008**

La nomenclature des activités économiques en vigueur en France depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 est la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2). La NAF a la même structure que de la nomenclature d'activités de la Communauté européenne (NACE rév. 2) mais elle comporte un niveau supplémentaire, spécifique à la France, celui des sous-classes.

La NAF rév. 2 comporte cinq niveaux comprenant respectivement : 21, 88, 272, 615 et 732 postes.

La NAF rév. 2 s'est substituée à la NAF rév. 1 datant de 2003 (entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2003). La NAF rév. 1 comporte cinq niveaux ayant respectivement 17, 31, 62, 224, et 712 postes.

La NAF rév. 1 avait succédé à la NAF qui était en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1993.

### **Nomenclature agrégée - NA, 2008**

Avec le passage à la NAF rév. 2 (nomenclature d'activités française révisée au 1<sup>er</sup> janvier 2008), la nomenclature économique de synthèse (NES) associée à la NAF rév. 1 disparaît en tant que telle. En effet, cette nomenclature strictement française ne permettait pas de comparaisons internationales car elle ne s'emboîtait pas dans l'arborescence de la CITI et de la NACE.

La NAF rév. 2 contient deux niveaux agrégés « standard » : les sections et divisions en, respectivement, 21 et 88 postes. Ces niveaux sont communs à la nomenclature internationale d'activités CITI rév. 4, à la nomenclature européenne d'activités NACE rév. 2 et à la NAF rév. 2.

Il était toutefois nécessaire de disposer de niveaux de regroupements supplémentaires pour répondre aux besoins de l'analyse économique et de la diffusion en matière de données de synthèse.

Sept niveaux d'agrégation sont ainsi associés à la NAF rév. 2, dénommés « A xx » où xx représente le nombre de postes du niveau. Ils constituent la nomenclature agrégée (NA) :

- A 10 : niveau international, regroupement de sections ;
- A 17 : niveau français intermédiaire entre les niveaux A 10 et A 38.

Au niveau des sections (A 21), l'industrie manufacturière est détaillée en cinq postes et, inversement, certaines activités de services sont regroupées.

- A 21 : sections, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2 ;
- A 38 : niveau international, intermédiaire entre sections et divisions ;
- A 64 : niveau européen, intermédiaire entre les niveaux A 38 et divisions (A 88), provisoire ;
- A 88 : divisions, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2 ;
- A 129 : niveau français intermédiaire entre les niveaux divisions (A 88) et groupes.

### **Non-résident (au sens du tourisme)**

Personne résidant à l'étranger et réalisant un séjour touristique en France.

### **Nuitées**

Nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement ; deux personnes séjournant trois nuits dans un hôtel comptent ainsi pour six nuitées de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

### **Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)**

Créé en août 2016, le PACEA est le nouveau cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes par les missions locales. Il concerne tous les jeunes de 16 à 25 ans révolus.

Le PACEA est constitué de phases d'accompagnement successives qui peuvent s'enchaîner pour une durée maximale de 24 mois consécutifs. En fonction de la situation et des besoins de l'intéressé, le bénéfice d'une allocation peut être accordé à un jeune intégrant un PACEA. Elle est destinée à soutenir ponctuellement la démarche d'insertion du jeune vers et dans l'emploi et l'autonomie.

Le montant mensuel de l'allocation ne peut pas excéder le montant mensuel du revenu de solidarité active (RSA) hors forfait logement. Au 1<sup>er</sup> avril 2018, cela correspond à un montant de 484,82 €.

### **Parcours emploi compétences (PEC)**

Depuis janvier 2018, les contrats aidés sont transformés en parcours emploi compétences. Ceux-ci sont destinés aux publics les plus éloignés du marché du travail.

La mise en œuvre des parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

L'objectif de durée d'un parcours est de 11 mois et les conventions initiales ne peuvent être inférieures à 9 mois.

Dans le cadre du parcours emploi compétences, le montant de l'aide accordée aux employeurs, exprimé en pourcentage du Smic brut, est modulé selon le type de public et de PEC considérés (PEC « tout public », PEC QPV-ZRR, PEC Jeunes).

### **Pôle emploi**

Pôle emploi est un opérateur du service public de l'emploi. Il est issu de la fusion entre l'ANPE et le réseau des Assedic qui est devenue effective par la loi du 13 février 2008 relative à la réforme du service public de l'emploi. Il a pour mission d'accompagner tous les demandeurs d'emploi dans leur recherche jusqu'au placement, assurer le versement des allocations aux demandeurs indemnisés, aider les entreprises dans leurs recrutements et recouvrer les cotisations.

L'objectif était de créer un opérateur qui permette notamment aux demandeurs d'emploi d'avoir un seul interlocuteur pour la gestion des offres d'emploi et de leur allocation. Pôle emploi existe juridiquement depuis le 19 décembre 2008, date de la première réunion de son conseil d'administration.

### **Population active (BIT)**

La population active dite « au sens du BIT » regroupe la population active occupée et les chômeurs ; ces deux concepts étant entendus selon les définitions du Bureau International du Travail (BIT).

### **Population active occupée (BIT)**

La population active occupée « au sens du BIT » comprend les personnes (âgées de 15 ans ou plus) ayant travaillé (ne serait-ce qu'une heure) au cours d'une semaine donnée (appelée semaine de référence), qu'elles soient salariées, à leur compte, employeurs ou aides dans l'entreprise ou l'exploitation familiale. Elle comprend aussi les personnes pourvues d'un emploi mais qui en sont temporairement absentes pour un motif tel qu'une maladie (moins d'un an), des congés payés, un congé de maternité, un conflit du travail, une formation, une intempérie,... Les militaires du contingent, les apprentis et les stagiaires rémunérés font partie de la population active occupée.

### **Résident (au sens du tourisme)**

Personne résidant en France et réalisant un séjour touristique en France.

### **Sit@del2**

Sit@del2 est une base de données du système statistique public relative à la construction neuve de logements et de locaux non résidentiels. Cette base est alimentée par les informations des permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclarations préalables.

Sit@del2 est la continuité de Sitadel, prenant en compte les nouvelles variables des formulaires mis en place lors de la réforme du droit des sols en octobre 2007.

### **Taux de chômage**

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière, se calculent des taux de chômage par sexe, par professions et catégories socioprofessionnelles (PCS), par région, par nationalité, par niveau de diplôme...

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France hors Mayotte.

### **Taux de chômage (BIT)**

Le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) est la proportion du nombre de chômeurs au sens du BIT dans la population active au sens du BIT.

### **Taux d'occupation (hôtellerie, hôtellerie de plein air)**

Rapport entre le nombre de chambres (emplacements) occupés et le nombre de chambres (emplacements) offerts par les hôtels et campings ouverts. Il diffère du taux d'utilisation qui rapporte le nombre de chambres (emplacements) occupés au nombre de chambres (emplacements) total des hôtels et campings, qu'ils soient ouverts ou fermés.

### **Taux d'ouverture**

Rapport entre le nombre d'hôtels ouverts au moins un jour le mois de l'enquête et le nombre d'hôtels du parc.

### **Transactions par cartes bancaires**

Les montants des transactions par carte bancaire en face-à-face proviennent de Cartes Bancaires CB. Elles sont anonymisées et agrégées à l'échelle départementale. Elles concernent tout détenteur de carte bancaire CB sur le territoire français, ce qui, outre les ménages, peut couvrir aussi des entreprises. Elles couvrent l'essentiel des transactions bancaires, avec et sans contact, à l'exception des transactions en vente à distance (internet). Elles permettent de suivre une partie de la consommation des ménages. Les transactions réalisées par d'autres moyens de paiement (espèces, chèque, ticket restaurant, etc.) ne sont pas suivies.





# Bilan économique 2020

## Insee Conjoncture Hauts-de-France

Juillet 2021

En 2020, la crise sanitaire affecte toute l'activité économique nationale. Après des reculs importants en avril et en novembre, le volume d'heures rémunérées reste en deçà de son niveau d'avant-crise, en Hauts-de-France plus légèrement qu'au niveau national. La consommation des ménages ralentit également en raison des limitations de déplacement. Malgré le dispositif d'activité partielle, l'emploi diminue dans les Hauts-de-France d'un peu plus de 11 000 emplois en un an, notamment dans l'industrie et les services marchands, revenant à son niveau de 2018. Seule la construction enregistre une hausse de ses salariés. La région est par ailleurs l'une des rares régions où l'intérim a gagné des emplois. Même si le chômage apparaît en légère baisse, les demandeurs d'emploi sont plus nombreux qu'un an auparavant. Le tourisme et les transports souffrent durement de la crise, la construction neuve également, mais dans une moindre mesure. À l'inverse, les créations d'entreprises enregistrent un nouveau record.

Retrouvez l'ouvrage ainsi que les données sur  
**insee.fr**



ISSN : 2495-1072  
ISSN en ligne : 2492-4377

Juillet 2021